

Université Abderrahmane Mira de Bejaia
Faculté des Sciences Economiques, des Sciences De Gestion et des Sciences
Commerciales
Département des Sciences de Gestion

Mémoire de fin de cycle
En vue de l'obtention du diplôme de Master
En sciences de gestion
Option
Management Economique des Territoires et Entrepreneuriat

Thème

La concertation de la société civile au profit de la bonne
gouvernance locale :
Cas de la commune de Timezrit

Réalisé par :

TOUAHRIA Nasr-eddine

Encadré par :

M^r. OUCHICHI Mourad

Jury :

Présidente : M^{me} AZOUAOU

Examinatrice : M^{me} AMGHAR

JUIN 2015

Remerciement

Je tiens à exprimer toute ma gratitude à dieu tout puissant.

Je remercie mon respectueux promoteur M^r. OUCHICHI de m'avoir aidé et orienter tout au long de la réalisation de ce modeste travail.

Je remercie aussi les élus locaux et les représentants des organisations de la société civile de la commune de Timezrit pour leur collaboration.

Je remercie les membres jury d'avoir accepté d'examiner mon travail.

Je remercie toutes les personnes ayant contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce mémoire.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail :

A mes parents pour leur soutien tous au long de mes études ;

A mes frères : Azzedine (et son épouse), Sofiane et Mohend ;

A toute ma famille ;

A tous mes amis en général et sans exception ;

A mon encadreur M^r. OUCHICHI.

Nasreddine

Table des matières

Introduction générale.....	01
Chapitre 01 : la gouvernance territorial.....	04
Section 01 Généralité sur la gouvernance territoriale.....	05
1-Historique.....	05
2-Définition.....	06
3 - Les niveaux d'application de la gouvernance.....	09
4- Différents types de gouvernance.....	10
4.1. La gouvernance de l'entreprise.....	10
4.2. La gouvernance politique.....	10
5-Les types de gouvernance au niveau local.....	11
5-1-Gouvernance politique.....	11
5.2 Gouvernance administrative.....	11
5-3-Gouvernance économique.....	11
5-4-Gouvernance financière.....	12
6. les composantes de la gouvernance locale.....	12
7. Les acteurs de la gouvernance locale.....	13
7.1 Les acteurs institutionnels.....	13
7.2 Les acteurs non étatiques.....	14
Section 02 : La bonne gouvernance et le développement local et durable.....	15
1 -La bonne gouvernance.....	15
1-1 Origine du concept.....	15
1.2. Définition.....	15
1.3- Indicateurs de bonne gouvernance locale.....	16
1.4. Les éléments de la bonne gouvernance.....	17
2. Le développement local.....	19
2.1. Définition.....	19
2.2 Les principaux outils du développement.....	20
2.3 Un cadre général de développement local.....	21
2.4 Les principes fondamentaux du développement durable.....	22
2.5 Les liens existants entre la bonne gouvernance et le développement durable	22
Conclusion.....	24
Chapitre 02 la société civile et son rôle dans la gouvernance locale.....	25

Section 01 généralité sur la société civile.....	26
1. Historique.....	26
2. Définition.....	26
3. Composantes de la Société Civile.....	27
4. Les fonctions de la société civile.....	27
4.1 La fonction de protection.....	27
4.2 La fonction de contrôle.....	27
4.3 La fonction de participation.....	28
4.4 La fonction d'allègement (de l'Etat).....	28
4.5 La fonction d'articulation.....	28
4.6 La fonction de démocratisation.....	29
4.7 La fonction de règlement (ou gestion) des conflits sociaux.....	29
Section 02 : la société civile en tant que structures organisées participantes gouvernance locale.....	30
1. Les caractéristiques des organisations de la société civile.....	30
2. Le mouvement associatif.....	30
2.1 Historique.....	30
2.2 Définition.....	31
3. La participation de la société civile à la gouvernance locale.....	32
3.1 Définition.....	32
3.2 la participation de la société civile à la gestion communale.....	33
4. La démocratie comme un système permettant la participation de la société civile à la gouvernance locale.....	34
4.1 Formes de démocratie représentative existantes.....	35
1. La démocratie directe.....	35
2. La démocratie représentative.....	35
2.1 Formes de participation existantes dans la démocratie représentative.....	35
2.1.1 La participation /caution.....	35
2.1.2 La satisfaction de l'habitant /usager.....	35
2.1.3 La citoyenneté de substitution.....	35
3. La démocratie participative.....	36
3.1 Définition de la démocratie participative.....	36
3.2 Caractéristiques de la démocratie participative.....	36

Conclusion.....	37
Chapitre 03 : présentation de l'espace d'étude.....	38
Section 1 : Présentation de l'espace d'étude.....	39
1. Historique et situation de la commune de Timezrit.....	39
2. Géographie de la commune de Timezrit.....	40
2.1 Le relief.....	41
2.2 Le climat.....	41
2.3 Nature des sols.....	43
3. Caractéristiques sociodémographiques de la commune de Timezrit.....	43
3.1 Population.....	43
3.2 Habitat.....	46
3.3 Population active et emploi.....	46
3.4 Education-formation.....	47
3.5 Santé.....	47
3.6 Le mouvement migratoire.....	48
3.7 Culture et loisirs.....	48
3.8 Les organisation de la société civile.....	48
3.9 AEP et assainissement.....	49
3.10 Assainissement.....	49
3.11 Communication.....	49
3.12 Régime foncier.....	50
3.13 Voies de communications et axes routiers.....	51
3.14 L'environnement.....	51
3.15 Le transport.....	51
4. Situation économique de la commune.....	51
4.1 L'agriculture.....	52
4.2 Industries, BTP, Activités extractives.....	54
4.3 Artisanat.....	54
4.4 Tourisme.....	55
Section 2 : analyse des informations et résultats de l'enquête.....	55
1. Présentation de l'enquête de terrain.....	55
2. La méthode utilisée.....	55
3. L'objectif de l'enquête de terrain.....	55

4. Présentation du questionnaire.....	58
4.1 Présentation de l'échantillon visé et final	
5. Analyse des informations et résultats de l'enquête.....	58
5.1 Identification des répondants.....	58
6. Avis des organisations de la société civile sur la gouvernance locale.....	60
7. Avis des élus locaux sur la gouvernance locale.....	63
8. Synthèse des résultats de notre enquête.....	68
Conclusion.....	69
Conclusion générale.....	70
Bibliographie.....	72
Liste des abréviations.....	75
Liste des tableaux et figures.....	76
Annexes.	

Introduction générale

Depuis leur apparition dans les années 90, les mutations économiques à savoir la globalisation, régionalisation, et la décentralisation ont pu faire du territoire un espace d'interaction d'acteurs publics et d'acteurs privés notamment dans la gestion politico administrative en faveur du développement économique.

La relation entre la société civile et l'Etat, est une relation controversée qui se manifeste par une influence mutuelle. La société civile n'est autre qu'une conception de l'Etat moderne, ils sont alors indissociables, parce qu'il n'existe pas d'Etat sans société, ou de société sans Etat.

Le concept de la société civile n'a pas de définition universelle et scientifiquement rigoureuse, il change d'une époque à l'autre.

La société civile représente en général l'ensemble d'organisations non étatiques qui activent pour un but non lucratif, comme les associations, les syndicats... Elle est alors, indépendante des institutions ou des administrations publiques.

Parmi les fonctions de la société civile on trouve : la fonction de protection, la fonction de contrôle, la fonction de participation, et la fonction de démocratisation.

Dans de nombreux pays, la gouvernance est renvoyée aux interactions entre l'Etat et la société, c'est-à-dire aux systèmes de coalition d'acteurs publics et privés.

La gouvernance est une notion qui adopte la mise en place de nouveaux modes de régulation plus souples, basés sur la collaboration entre acteurs publics et privés. Cette démarche de coordination entre les différents acteurs a pour but de rendre l'action publique plus efficace et les sociétés plus facilement gouvernables.

A travers le développement local, la gouvernance territoriale et notamment les stratégies des différents acteurs, font référence au fait que les élus locaux ne peuvent plus décider et agir sans interroger ceux qui les ont élus. Les gouvernements locaux ne peuvent plus réaliser de manière efficace leurs objectifs de politique économique s'ils n'y associent pas de manière positive et proactive tous ceux qui y ont un intérêt ou peuvent en influencer le déroulement.

Problématique

L'article 103 du code communal algérien stipule que « *L'assemblée populaire communal constitue un cadre d'expression de la démocratie, elle est l'assise de la décentralisation et le lien de participation du citoyen à la gestion des affaires publiques* »¹, nous interrogeons dans notre travail qui se réalisera au niveau de la commune de Timezrit sur la raison qui pouvait impliquer une nécessité de concerter ou de faire participer la société civile dans le but d'avoir une bonne gouvernance locale.

Pour parvenir à cet objectif, la question centrale à la quelle nous tentons d'apporter des éléments de réponse est celle de savoir :

Est-ce que le système participatif de la gouvernance locale au niveau de la commune de Timezrit est efficace ?

Autrement dit : est ce que la société civile participe à la gouvernance locale ?

Pour quoi il faut faire participer la société civile dans la gouvernance locale ?

Afin d'apporter des éléments de réponse, notre travail s'appuie sur l'hypothèse suivante que nous tenterons de vérifier par la suite ;

Hypothèse : Les différents conflits et le manque de communication et de dialogue entre les organisations de la société civile et les décideurs locaux constituent une entrave à l'émergence d'une bonne gouvernance locale.

Notre plan de travail qu'on a mis pour atteindre les résultats de cette recherche est présenté comme suit :

- Un premier chapitre qui est composé de deux sections. La première constitue une généralité sur la gouvernance territoriale, par contre la deuxième nous démontre la relation entre la bonne gouvernance et le développement local ;
- Un deuxième chapitre qui est consacré pour l'étude de la société civile. Dans la première section on trouvera la définition de la société civile, ses composantes, ses fonctions et ses caractéristiques. Après on va parler aussi de la société civile en tant que structures organisées participantes à la gouvernance locale dans la deuxième section ;
- En fin, un troisième chapitre qui sera consacré pour la présentation de l'espace d'étude qui est la commune de Timezrit et la présentation de notre enquête de terrain et l'analyse des résultats.

¹ Loi n° 11-10 du 20 Rajab 1432 correspondant au 22 juin 2011 relative à la commune in http://www.rcd-algerie.org/maj/rcd/download/pdf1213717113Code_de_la_Commune.pdf

Chapitre 01 la gouvernance territoriale

Nous essaierons donc, à travers ce chapitre, de présenter un contexte théorique lié aux concepts clés de la gouvernance en générale et de la gouvernance territoriale en particulier.

La notion de gouvernance et la notion du développement locale se sont des notions différentes alors nous essaierons à travers ce chapitre de définir les éléments clés s'ils existent entre la bonne gouvernance et le développement local.

Section 01 : Généralité sur la gouvernance territoriale

1. Historique

La gouvernance est un mot hérité de la racine grecque (kubemân) ensuite il est passé en latin (gubernare). Il était employé en ancien français (art ou manière de gouverner) comme synonyme de gouvernement. Il est passé dans la langue anglaise au 14e siècle (governance). Le terme est tombé en désuétude en France, parce qu'il était associé à l'Ancien régime. Il est resté dans la langue anglaise. Il est revenu dans la langue française à partir des années 1990 par le biais du mot anglais « gouvernance ».

Donc, la notion de gouvernance n'est pas nouvelle. Née de la langue française et renvoyant, dans le langage politique du Moyen âge au terme de Gouvernement qui le remplace progressivement, le mot disparaît pendant des siècles avant de réapparaître dans un contexte très différent à partir des années 1970 mais dans l'entrepreneuriat, à travers l'expression « corporate governance » (gouvernance d'entreprise). C'est donc à partir du secteur privé que resurgit la notion, qui désigne un mode de gestion des firmes fondé sur une articulation entre le pouvoir des actionnaires et celui de la direction. Il s'agit de poser la question du type d'acteurs impliqués dans la prise de décision au sein de l'entreprise et de leur mode d'interaction. La pensée politique et administrative emprunte ensuite au management d'entreprise la notion de gouvernance en deux étapes :

- première étape correspond à la révolution libérale des années 1980, entraînant une nouvelle façon de penser à la politique. Avec la remise en cause du rôle de l'Etat, notamment dans les pays anglo-saxons, émerge une conception « fonctionnelle » de la gouvernance liée à la logique du management public. Cette logique repose sur une vision minimaliste de l'Etat selon laquelle celui-ci doit revenir à son « cœur de métier » en décentralisant sur d'autres acteurs les fonctions considérées comme non stratégiques, comme le font d'ailleurs à la même époque les grands groupes industriels confrontés à la mondialisation ;

-deuxième étape est celle des années 1990 où émerge une réflexion plus profonde sur le rôle de l'Etat régulateur, en réaction à la vision, jugée techniciste du Management public. Elle concerne davantage la capacité de l'Etat à asseoir sa légitimité ainsi qu'à formuler des politiques publiques en phase avec les besoins socio-économiques.

C'est à partir d'ici que le concept glisse du champ économique vers le champ politique, à l'échelle internationale d'abord, avec l'émergence du modèle de « bonne gouvernance mondiale » instauré par les institutions internationales elles-mêmes, à leur propre usage semble-t-il, mais surtout à l'usage de leurs membres les moins dociles. Faute de gouvernement mondial, on annonce sa gouvernance. Sans doute cette « bonne gouvernance » s'appuie-t-elle sur les référents quasi-transcendants que sont les droits de l'homme, la démocratie ou la liberté d'entreprendre. Mais il est non moins vrai que ce concept sert surtout de pilier au modèle de pensée unique qui se met en place pour accompagner la mondialisation libérale. La bonne gouvernance justifie ainsi l'application des « ajustements structurels » qui sont imposés aux pays en voie de développement.

Un peu égaré à cette échelle trop vaste pour lui, le concept reprend de la vigueur en s'appliquant ensuite au local. Dans les années 1990, la gouvernance devient essentiellement locale et y gagne certainement en crédibilité, car c'est sans doute à cette échelle que ce concept trouve les applications les plus riches. Il s'agit alors de réguler le territoire par la maximisation du principe de subsidiarité, la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales.

2. Définition

Ici il est important de définir les différents concepts essentiels à savoir : le territoire, la gouvernance, et en suit la gouvernance territoriale.

Le territoire se représente par une entité active qui puise son potentiel de développement dans ses ressources locales, entendues au sens large, c'est-à-dire avec ses activités, ses acteurs et ses réseaux.

PECQUEUR, B. (2001) *« le territoire est une forme d'organisation inscrite dans l'espace et construite socialement par les acteurs locaux, économiques, sociaux et institutionnels. Il résulte, en d'autre terme, d'un processus non naturel et non permanent de coopération entre acteurs »*².

La gouvernance est un processus de gestion et d'orientation des différentes organisations humaines, publiques ou privées afin de réaliser les buts et les objectifs tracés.

Selon la Banque mondiale, qui a mis en avant le concept de bonne gouvernance à partir de 1990, *« la gouvernance est une affaire de management ou de réformes institutionnelles en matière d'administration, de choix de politique, d'amélioration de la coordination et de fourniture de services publics efficaces »*³.

² FERGUENE A et BANAT R(2009), « construction territoriale et développement local : l'exemple d'Alep en Syrie ». In revue d'économie régionale et urbaine, n⁰⁴/2009, p.684

³ Banque Mondiale, « Governance and Development », Washington D.C., 1992

Les sociétés deviennent de plus en plus complexes car on assiste aujourd'hui à la multiplication des réseaux, des organismes et institutions intervenant sur un même territoire et générant un phénomène d'incertitude où Les citoyens se sentent peu écoutés et peu associés aux décisions qui les concernent. *"Le pouvoir politique est accusé d'être déconnecté de la société civile. La globalisation a, d'autre part, tendance à bouleverser les repères des citoyens qui manifestent donc une certaine inquiétude vis-à-vis d'un passé perdu, d'un présent morose, et d'un futur inconnu porteur d'insécurité"*⁴.

Le concept de la gouvernance seulement est souvent utilisé pour la réalisation de différents objectifs de développement économique ou social tels que, la réduction de la pauvreté, l'amélioration des services de santé et d'éducation, ou la gestion des ressources naturelles

On peut dire que *"Le principe de gouvernance permet d'étudier les efforts qui sont faits pour tenter de contrer le mouvement d'éclatement à travers l'intégration des groupes sociaux et des acteurs publics et privés, la coordination des différents acteurs entre eux et l'implication des citoyens"*⁵

la gouvernance territoriale est définie comme « *le processus d'articulation de l'ensemble des pratiques et des dispositifs institutionnels entre géographiquement proches en vue de résoudre ou de réaliser un projet de développement* » (Gilly,Wallet,2005)⁶

Dans cette définition, la gouvernance territoriale est aussi un outil de gestion qui offre la possibilité de rapprocher les services publiques des citoyens et leurs groupes, et de leurs donner la possibilité de demander leurs intérêt, leurs besoins et d'exercer leurs droits et devoirs.

La gouvernance territoriale recouvre la capacité du gouvernement à gérer efficacement ses ressources, à mettre en œuvre des politiques pertinentes, que le respect des citoyens et de l'Etat pour les institutions, ainsi que l'existence d'un contrôle démocratique sur les agents chargés de l'autorité.

Selon GUESNIER Bernard, la gouvernance territoriale est définie aussi comme « *un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions pour atteindre des buts discutés et définis collectivement. La gouvernance renvoie alors à l'ensemble d'institutions, de réseaux, de directive, de réglementations, de normes, d'usages politiques et*

⁴ Georges Cavalier in "Synthèses et réflexions sur la connaissance des territoires urbains ", CDU ,1995- 1999, page 21

⁵ Anne Querrien in "Gouvernance et organisation urbaine " lors du séminaire gouvernance et organisation urbaine novembre 2005

⁶ Cité dans A.L.NAIT CHABANE « gouvernance territoriale et stratégies des acteurs : cas de wilaya de Bejaïa » université de Bejaïa, 2010

sociaux, d'acteurs publics et privés qui contribuent à la stabilité d'une société et d'un régime politique, à son orientation, à la capacité de diriger, de fournir des services et à assurer sa légitimité »⁷. Cette définition vise à donner un processus de coordination des différentes parties et institutions de lois premièrement, et l'ensemble d'acteurs de la société afin de réussir un processus de développement participatif.

La gouvernance aussi est « *l'ensemble des actions et moyens adoptés par la société pour promouvoir l'action collective et fournir des solutions collectives afin de poursuivre des objectifs communs* »⁸. Elle implique l'exercice de leurs responsabilités par l'Etat et les collectivités territoriales quand elles existent, et la participation des populations, des ONG et des organisations de base au processus de prise de décisions. Elle doit contribuer de façon significative à la décentralisation démocratique, à la réduction de la pauvreté et à la gestion durable des ressources naturelles locales.

La gouvernance met en jeu un ensemble d'institutions et d'acteurs qui proviennent à la fois du gouvernement et du reste de la société, cette mise en réseau tend à effacer les frontières et les responsabilités entre les secteurs public et privé dans la quête de solutions aux problèmes économiques et sociaux, la mise en réseau de la gouvernance suppose et traduit un degré élevé d'interdépendance entre les participants comme dans toutes les situations qui présentent un problème d'action collective.

L'étude de la gouvernance comprend :

- L'examen de la distribution des droits, des obligations et des pouvoirs qui soutiennent les organisations ;
- l'étude des modes de coordination qui sous-entend les diverses activités d'une organisation et qui en assurent la cohérence ;
- l'exploration des sources de dysfonctionnement organisationnel ou d'inadaptation à l'environnement qui aboutissent à une performance plutôt terne ;
- Finalement, l'établissement de points de référence, la création d'outils et le partage de connaissances, afin d'aider les organisations à se renouveler lorsque leur système de gouvernance accuse des lacunes.

3. Les niveaux d'application de la gouvernance

Les niveaux d'application de la gouvernance sont :

⁷ GUESNIER Bernard. « Coordination et partenariat, conditions d'efficacité de la gouvernance territoriale »,2007

⁸ BENJEBER Wajdi « gouvernance et performance dans les établissements de soin en Tunisie » mémoire pour l'obtention du Diplôme de Magister, dirigé par Pr FIOUI Mohamed université de TUNISI, juillet 2003

1. L'action de gouverner politiquement un pays ; cette action s'appuie sur l'art de gouverner, entendu comme l'ensemble des habiletés politiques et administratives, ainsi que des pratiques juridiques et coutumières qui permettent de faire fonctionner l'État, ses organes et ses institutions ;
2. La nature du régime politique qui, elle-même, renvoie à deux réalités distinctes, celle que représentent les valeurs de base inscrites dans un document fondateur d'où les gouvernants tirent leur légitimité (un gouvernement républicain, monarchique, etc.) et l'interprétation que ces gouvernants font de ce texte fondateur dans leur pratique de tous les jours (un gouvernement démocratique, autoritaire, etc.) ;
3. Les principaux organes de l'État qui assurent la direction du pays, c'est-à-dire les pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires tous ensemble ;
4. Et enfin, l'ensemble des organismes administratifs qui veillent à l'exécution des lois.

G. STOKER résume notamment la gouvernance en cinq propositions :

"-La gouvernance fait intervenir un ensemble d'institutions et d'acteurs qui n'appartiennent pas tous à la sphère du gouvernement ;

-En situation de gouvernance les frontières et les responsabilités sont moins nettes dans le domaine de l'action sociale et économique ;

-La gouvernance traduit une interdépendance entre les pouvoirs des institutions associées à l'action collective ;

-La gouvernance fait intervenir des réseaux d'acteurs autonomes ;

-La gouvernance part du principe qu'il est possible d'agir sans s'en remettre, à chaque fois, au pouvoir ou à l'autorité d'Etat.

- Celui-ci a pour rôle d'utiliser des techniques et des outils nouveaux pour orienter et guider l'action collective"⁹

4. Différents types de gouvernance

La gouvernance en générale est composée de deux grands types : le premier est la gouvernance d'entreprise pour le secteur privé le deuxième est la gouvernance politique pour la pensée politique et administrative.

4.1 La gouvernance de l'entreprise

La gouvernance d'entreprise est l'ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant sur la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée.

⁹ STOKER G. -"Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance" -Revue Internationale des sciences sociales -1998 -pp 19-29

4.2 La gouvernance politique

Dans ce type, la gouvernance renvoie aux interactions entre l'Etat et la société, autrement dit, c'est un système de coalition d'acteurs publics et privés.

La gouvernance politique apporte et met en place de nouveaux modes de régulation plus souples, caractérisé par le partenariat entre acteurs publics et privés. Dans ce genre de coordination, les différents acteurs s'associent pour but de rendre l'action publique plus efficace et les sociétés plus facilement gouvernables.

La gouvernance est à la fois un moyen de signifier :

- la légitimité du fonctionnement politique ;
- les relations de l'administration avec le corps politique et, les rapports entre eux ;
- la société et le monde économique.

C'est une théorie de la régulation sociale qui peut être déclinée à toutes les échelles de gouvernement. Ainsi, on parle de :

Gouvernance locale ;

Gouvernance urbaine ;

Gouvernance nationale ;

Gouvernance régionale ;

Gouvernance mondiale.

Cela veut dire qu'il n'y a pas un seul modèle de gouvernance mais des « systèmes de gouvernance ».

5. Les types de gouvernance au niveau local

La gouvernance locale comprend les domaines suivants :

Politique, Administratif, Economique et financier.

5.1 Gouvernance politique

La gouvernance politique locale exprime le processus de prise de décisions avec une participation démocratique de la société civile.

5.2 Gouvernance administrative

Elle se compose des différentes gestions à savoir la gestion des services publics locaux, la gestion de l'état civil, la gestion des ressources humaines et la tutelle administrative.

5.3 Gouvernance économique

Elle apporte un éclairage sur quelques démarches en matière de mobilisation des ressources internes et externes au niveau local, en matière de gestion du patrimoine foncier communal.

5.4 Gouvernance financière

Elle explique les procédures de présentation du budget de la commune, l'exécution et le contrôle du budget communal.

6. Les composantes de la gouvernance locale:

Zimmermann et Pecqueur résument ces composantes dans ce qui suit :

« A / la relation salariale locale (entre les entreprises et salariés) dont différents types peuvent être repérés en fonction des logiques productives (notamment sectorielles) qui structurent les systèmes productifs locaux ;

B / le mode de coordination entre entreprises, selon qu'il renvoie principalement à la compétition entre les acteurs, ou au contraire, qu'il relève d'avantage de relation de partenariat .ce dernier intègre les formes de coordination hors marché caractérisant par un exemple les rapports entre les firmes et centres de recherche ;

C / le mode d'insertion et d'intervention des acteurs publics qui diffère selon les espaces productifs locaux en fonction de leur dynamique propre et de leur cohérence d'ensemble.

Celles-ci varient selon les particularismes nationaux et le pouvoir de coercition des acteurs publics centraux ;

D / le positionnement de l'espace local au sein de la division spatiale du travail. Dans un contexte de concurrence/coopération territoriale, celui-ci peut être qualifié à partir d'une analyse en termes de ressources productives spécifiques et génériques afin de définir le degré d'autonomie de l'espace local par rapport aux logiques économiques globales.

E / le mode d'exercice de la contrainte monétaire et financière sur la trajectoire de développement du système productif local. Par exemple l'influence différenciée des variations des taux de change sur les territoires selon que leur compétitivité est d'abord fondée sur une logique d'attractivité ou bien sur une logique de compétence.

La gouvernance locale, en tant que structure, n'est pas la simple combinaison de ces cinq proximités institutionnelles locales mais leur combinaison, qui lorsque elle est suffisamment cohérente, permet de générer des régularités socioéconomiques locales »¹⁰.

7. Les acteurs de la gouvernance locale

¹⁰ Bernard Pequer, Jean-Benoit Zimmermann, « Economie de proximité », édition Lavoisier, Paris, 2004, p.196-197

En sciences sociales et notamment en sociologie, l'acteur est défini comme l'unité d'action individuelle ou collective, autrement dit c'est l'exécuteur d'action.

La gouvernance locale est pratiquée par un ensemble d'acteurs soit institutionnels ou des acteurs non étatiques.

7.1 Les acteurs institutionnels

L'Etat : c'est un acteur principal qui est composé surtout des services centraux des départements ministériels concernés et des services déconcentrés afin d'assurer le fonctionnement et la tutelle des communes.

Il y a une différence fondamentale entre ces deux variantes d'organisation. Dans le cadre de la déconcentration, le pouvoir local est exercé par un agent de l'Etat, alors que dans le cadre de la décentralisation, ce pouvoir local sera exercé par des organes élus.

La déconcentration est un système d'organisation impliqué par l'État et qui consiste à implanter dans des circonscriptions locales administratives des autorités administratives représentant l'État. Ces autorités sont dépourvues de toute autonomie et de la personnalité morale.

Elle consiste en un transfert de certaines prérogatives administratives du pouvoir central vers l'échelle locale, au bénéfice d'un agent de l'Etat. C'est donc l'Etat central qui va désigner ou nommer un agent pour exercer, en son nom, ses compétences. En Algérie, l'Etat délègue un wali au niveau de chaque wilaya et un chef daïra au niveau de chaque daïra.

Par contre la décentralisation est une délégation d'attributions administratives du pouvoir central vers l'échelon local (les collectivités territoriales), au bénéfice cette fois d'organes élus. Cette élection est l'élément central de la décentralisation qui est une forme de démocratie locale.

Les différentes parties qui représentent la décentralisation sont l'APN, les APW et les APC. Ces dernières bénéficient du principe de l'autogestion du territoire local dans le cadre des collectivités locales. Ces collectivités disposent de la personnalité juridique. Les directives des collectivités territoriales ne fonctionnent que dans le cadre de la loi. La décentralisation est une forme d'autonomie mais pas d'indépendance.

7.2 Les acteurs non étatiques

Les acteurs non étatiques représentent toutes parties indépendantes de la société civile en dehors du gouvernement et de l'administration publique à savoir :

- ✓ Les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les associations, les partenaires sociaux (les syndicats).

- ✓ La société civile doit se composer des organisations non gouvernementales, et pour qu'elles puissent acquérir cette qualité :
 - Elles doivent être réellement existées ;
 - Elles doivent être créées officiellement ;
 - Elles ne doivent pas être liées structurellement avec le gouvernement ;
 - Elles doivent être gérées par leurs membres ;
 - Elles doivent être volontaires.

Section 02 : La bonne gouvernance et le développement local

La bonne gouvernance et le développement local sont des concepts très liés du fait que pour mener un territoire donné à un développement il lui faut suivre les principes de bonne gouvernance. Les efforts de développement ont toujours échoué lorsque les ressources n'ont pas été utilisées d'une manière efficace et attentive aux besoins des bénéficiaires.

1. La bonne gouvernance

La bonne gouvernance est une notion indispensable pour la réflexion et pour la bonne application des enjeux du développement car elle comprend les mécanismes, les processus et les institutions à travers lesquels les citoyens et les groupes articulent leurs intérêts, exercent leurs droits légaux, s'acquittent de leurs obligations. C'est une démarche qui permet d'améliorer le partenariat entre les pouvoirs publics et le secteur privé. L'enjeu actuel est de parvenir à concilier tous les acteurs avec l'implication effective du citoyen.

1.1. Origine du concept

A la suite des résultats catastrophiques des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) appliquées aux économies de l'Afrique subsaharienne durant les années 1980, la Banque Mondiale (BM) lança pour la première fois la notion de bonne gouvernance dans une étude intitulée « *l'Afrique subsaharienne : de la crise au développement durable, une perspective à long terme* »¹¹. Cette notion sera reprise avec force dans un document intitulé « *Gouvernance et Développement* ».

Dans l'entendement des experts de la BM qui avaient conçues ces deux documents, la bonne gouvernance apparaît comme la condition du développement, et cela particulièrement dans les pays africains sous ajustement structurel. Depuis, la notion de bonne gouvernance, en relation avec le développement est devenue récurrente dans les discours et débats politico-économiques en cours.

1.2 Définition

La bonne gouvernance est une expression qui est composée de deux termes : l'adjectif qualificatif « bonne » et le substantif « gouvernance ». Ce substantif vient de l'anglais governance et, désigne le mode de gestion des affaires publiques et privées. Lorsque

¹¹ <https://books.google.dz/books?isbn=2865379868>

cette gestion est bien faite, on parle de bonne gouvernance. Dans le cas contraire, on parle de mauvaise ou de mal gouvernance. Cette appréciation est faite en référence aux principaux éléments de la bonne gouvernance.

Selon la BM, qui a mis en avant le concept de bonne gouvernance à partir de 1990, « *la gouvernance est une affaire de management ou de réformes institutionnelles en matière d'administration, de choix de politique, d'amélioration de la coordination et de fourniture de services publics efficaces* »¹²

La bonne gouvernance est la condition indispensable pour un développement économique durable, caractérisé par l'équité et la justice sociale. Atteindre les objectifs de la bonne gouvernance requiert la participation active et l'engagement de toutes les sphères de la société, un plus grand partage de l'information, la responsabilisation des personnes, la transparence, l'égalité, l'intégrité et l'état de droit.

1.3 Les indicateurs de la gouvernance selon la BM

La BM occupe un rôle prépondérant dans l'élaboration des indicateurs de gouvernance. Ses données sont novatrices, librement accessibles, les plus complètes et les plus citées.

La BM fournit une base de données nommée World Wide Governance Research Indicators¹³ appelée également par le nom de ses auteurs, Kauffman, Kraay et Mastruzzi (KKM). Ces indicateurs sont les suivants :

- ✓ **Voix et responsabilité ou encore les capacités revendicatives et d'expression** : Cet indicateur mesure la possibilité pour les citoyens d'un pays de participer à la désignation du gouvernement. Il comprend des indicateurs mesurant différents aspects du processus politique, les libertés civiles, les droits politiques et l'indépendance des médias.
- ✓ **La stabilité politique** : Cet indicateur mesure les perceptions de la probabilité pour un gouvernement en place d'être perturbé ou renversé par des menaces graves de l'ordre public, y compris le terrorisme.
- ✓ **L'efficacité de l'action publique** : Il s'agit d'une mesure de la compétence de la qualité des services publics et de l'administration, de la compétence des fonctionnaires, de l'indépendance de la fonction publique à l'égard des pressions

¹² Anne Querrien. Op cit

¹³ <http://www.govindicators.org>

politiques, de la crédibilité de l'engagement du gouvernement vis-à-vis des responsables politiques ;

- ✓ **La qualité de la réglementation** : Cet indicateur mesure les entraves réglementaires au fonctionnement des marchés, comme le contrôle des prix ou une supervision bancaire inadéquate, mais aussi la perception du poids que fait peser une réglementation excessive sur le commerce extérieur ou le développement des entreprises ;
- ✓ **le contrôle de la corruption** : Et indicateur mesure l'usage des prérogatives du pouvoir à des fins personnelles en particulier l'enrichissement des individus disposant d'une position de pouvoir.

- ✓ **L'Etat de droit ou encore la qualité des procédures légales** : Cet indicateur mesure la capacité d'une société à mettre en place un environnement dans lequel des règles équitables et prévisibles servent de socle aux interactions économiques et sociales et au niveau de protection des droits de propriété. Il recouvre les perceptions de l'incidence de la criminalité, de l'efficacité et de la prévisibilité du pouvoir judiciaire et de la capacité à faire appliquer et respecter les contrats.

1.4 Les éléments de bonne gouvernance

Les éléments de bonne gouvernance sont les indicateurs par les quels les gouvernants réalisent la bonne gouvernance. Ces indicateurs sont :

- ✓ *Respect de la loi et légalité : le cadre légal doit être juste et permettre application impartiale des lois, notamment celles relatives aux droits de L'Homme.*
- ✓ *La participation : tous les hommes et toutes les femmes doivent participer à l'élaboration des décisions, directement ou par le biais d'institutions intermédiaires légitimes qui représentent leurs intérêts. Pareille participation se fonde sur la liberté d'association et d'expression, ainsi que sur la capacité de participer de manière constructive.*
- ✓ *La capacité de s'adapter : les institutions et les processus doivent répondre aux besoins, tout en faisant le meilleur usage possible des ressources.*
- ✓ *Le consensus : il faut atteindre un large consensus sur ce qui constitué le meilleur, des politiques et les procédures.*
- ✓ *L'équité : tous les citoyens et toutes les citoyennes ont l'opportunité d'améliorer ou de maintenir le niveau de bien-être.*

- ✓ *La transparence : la transparence se fonde sur le mouvement libre de l'information, les procédures, l'information et les institutions doivent être accessibles à tous les intéressés, l'information doit être suffisantes pour permettre de comprendre et surveiller.*
- ✓ *La responsabilité : les responsables au niveau de l'Etat dans le secteur privé et dans les organisations de la société civile, ont des comptes à rendre au public et aux partenaires.*

Une vision stratégique : les dirigeants doivent avoir une perspective large et a long terme »¹⁴

Par contre une « mauvaise gouvernance », selon la BM, est quant à elle, caractérisée par des décisions arbitraires, des administrations qui ne répondent de rien, un système judiciaire inexistant ou injuste, l'abus du pouvoir exécutif, une Société Civile désengagée de la vie publique et une corruption généralisée. Et d'après CIRD, elle est de façon générale caractérisée par :

- Les attitudes des fonctionnaires municipaux souvent caractérisées par l'arbitraire ;
- Le manque de transparence dans la gestion de l'information relative à la collectivité locale ;
- L'absence d'un système de promotion des ressources humaines basées sur le mérite ;
- La non-participation des usagers au contrôle de la qualité des services municipaux ;
- Les procédures administratives bureaucratiques ;
- La non-participation des fonctionnaires aux décisions qui concernent la collectivité locale ;
- Le manque ou l'insuffisance de procédures de reddition de comptes.

2. le développement local

Le concept de développement a énormément évolué depuis les années 50 et il n'est pas toujours facile de s'y retrouver. Ce concept recouvre diverses réalités et il n'a pas la même signification pour tous.

2.1 Définition

Le développement local, aussi appelé développement à la base, est un processus utilisant les initiatives locales au niveau des petites collectivités comme moteur du développement économique. Ainsi, le développement local est une stratégie de développement utilisée dans plusieurs pays, orientée vers l'action qui valorise les potentialités

¹⁴Maître Boudjema GHECHIR Président de la LADH Alger le : 2 -12-2003

locales et les acteurs locaux, il réussit souvent là où l'État central a échoué dans sa lutte contre la pauvreté.

Le développement local est selon Greffe X., « *un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources et de ses énergies .Il sera donc le produit des efforts de sa population, il mettra en cause l'existence d'un projet de développement intégrant ses composantes économiques, sociales, et culturelles, il fera d'un espace de solidarité active* »¹⁵

Le développement local peut s'interpréter comme « *un processus émergent, endogène. Il est celui qui émerge des initiatives et du dynamisme des communautés locales. Il valorise aussi parfois des pratiques très imaginatives, les ressources humaines, financières et matérielles locales et, il suscite des comportements novateurs axés sur la prise en charge, la créativité et l'esprit d'entreprise, (...), comme phénomène endogène, émergent, le développement local valorisera entre autre, l'entrepreneurship et les PME locales privées ou collectives comme source de création d'emplois, l'adoption d'une démarche entrepreneuriale de la part des principaux intéressés et l'adoption résolue du partenariat pour mobiliser les énergies et les ressources. En mettant l'accent sur l'autonomie, la créativité et la solidarité, le développement local implique un changement dans la culture du développement.* »¹⁶

Selon le guide pour la planification du développement local élaboré par le MISD en 2003, le développement local se rapporte à un espace géographique plus élargi que l'approche communautaire de développement. C'est un processus concerté et planifié d'enrichissement économique, social et culturel d'une localité donnée. Cet enrichissement est directement lié à la création de richesse dans ladite localité, à la gestion de cette richesse et à sa répartition entre tous les acteurs de cette localité. Il s'agira aussi bien de richesse financière et économique que de richesse sociale et culturelle. Cette vision du développement local signifie d'une part que les besoins fondamentaux des habitants de la localité soient satisfaits, d'autre part que ce bien-être puisse s'améliorer et préparer un environnement de plus en plus propice à l'épanouissement des habitants et de leur descendance.

Pour WEAVER C : ce développement local est « *l'utilisation des ressources d'une région par ses résidents pour satisfaire leurs propres besoins. Les composantes principales*

¹⁵ Greffe. X, territoire de france, les enjeux économiques de la décentralisation, paris, economica, 1984, p146

¹⁶ PREVOST Paul, « *le développement local : contexte et définition* ». Cahiers de recherche IREC 01-03, Institut de Recherche et d'Enseignement pour les Coopératives de l'Université de Sherbrooke (IRECUS), p.21

de ces besoins sont : la culture régionale, le pouvoir politique et les ressources économiques »¹⁷

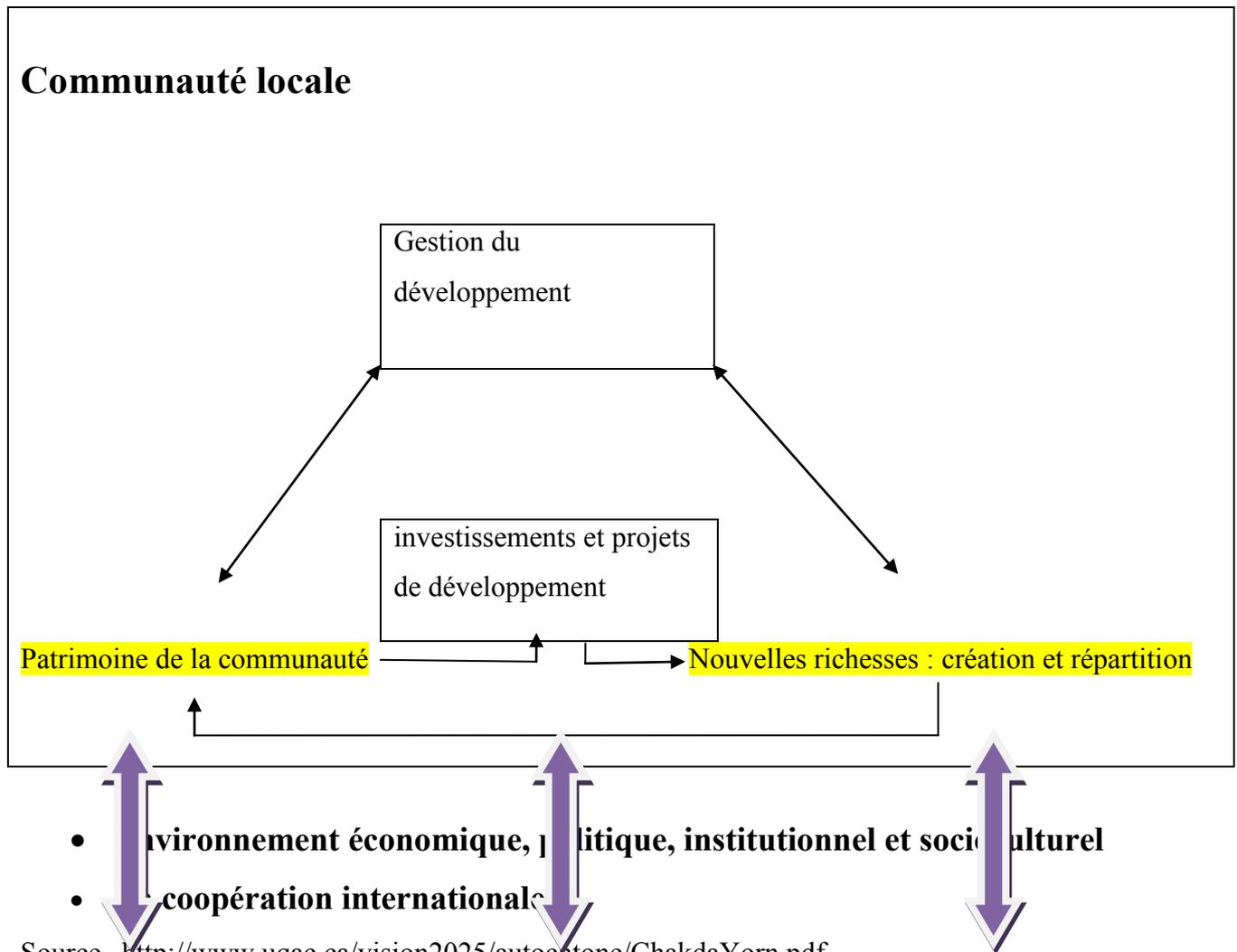
2.2 Les principaux outils du développement

- L'aménagement du territoire qui définit les grandes orientations et fixe le cadre du développement des territoires;
- Une politique de décentralisation appuyée par la déconcentration des structures de l'État ;
- La gouvernance locale définie comme l'ensemble des interactions entre les acteurs d'une communauté locale (le secteur public, le secteur privé et la société civile) orientées vers la définition d'un projet global commun et de projets spécifiques de développement des collectivités;
- La participation citoyenne qui s'exprime au sein des structures de gouvernance locale;
- Le financement via la fiscalité nationale et locale et les agences internationales.

¹⁷ TARMOUL Rabah (2002), « Essai de construction de quelques indicateurs de développement : cas de la wilaya de Bejaia », Thèse de magister en Science Economique option : Gestion du développement, Faculté de droit et des Sciences Economiques, Université A. Mira de Bejaia, pp. 18-19

2.3 Un cadre général de développement local

Figure 1 : cadre général de développement local



Source <http://www.uqac.ca/vision2025/autochtone/ChakdaYorn.pdf>

Le modèle suggéré comprend, les quatre éléments cités ci-dessous :

Le patrimoine d'une communauté : Toutes les communautés, riches ou pauvres, ont un patrimoine, c'est-à-dire des personnes, des valeurs, des ressources, des entreprises, des institutions, etc. Ce développement consiste à enrichir en définitive ce patrimoine et à le partager.

La gestion du développement : réfère aux dynamiques communautaires, aux processus d'accompagnement qu'une communauté enclenche, seule ou en collaboration avec d'autres acteurs, pour piloter ses projets.

L'ensemble des initiatives et projets de développement : qui, quant à eux, recouvrent toutes les activités productives ou non, dirigées vers l'amélioration du patrimoine de la

communauté ou de la gestion du développement local et susceptible d'avoir un effet structurant positif sur la communauté.

Enfin, le développement local ne s'effectue pas dans un univers clos. Il est affecté et évolue en interaction continue avec les autres communautés et avec les espaces régionaux, nationaux et internationaux qui l'entourent.

2.4 Les principes fondamentaux du développement durable

Le développement durable s'appuie sur des principes fondamentaux applicables aux opérations d'aménagement qui contribuent à définir les méthodes et les outils de travail :

- De solidarité locale, nationale, internationale, et avec les générations futures.
- De responsabilité, de cohérence des comportements
- De diversité culturelle
- De participation active de chacun à l'engagement citoyen de tous
- D'application du principe de précaution.

2.5 Les liens existants entre la bonne gouvernance et le développement durable

On ne peut pas parler de la bonne gouvernance sans parler du développement durable. La bonne gouvernance doit aussi s'intéresser et prendre en compte le développement durable.

Le développement durable est trop souvent réduit à une simple question de protection de l'environnement. Dans les faits, il a une portée beaucoup plus large et répond à trois grandes dimensions de l'action humaine : l'environnement, la société et l'économie.

Selon la définition désormais célèbre de Brundtland auteure du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement : « *le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* »¹⁸. Ce qui signifie que dans la durée, chaque génération a la capacité de répondre à ses propres besoins et s'assure que les générations futures puissent faire de même.

*"C'est donc un mode de régulation et une stratégie dont le but est d'assurer la continuité à travers le temps d'un développement social et économique, dans le respect de l'environnement et sans compromettre les ressources naturelles qui sont essentielles à l'activité humaine"*¹⁹.

¹⁸« Notre avenir à tous, rapport de la commission mondiale de l'environnement et le développement commission Brundtland, les éditions du fleuve, 1989, traduction française de Our common future 1987

¹⁹ Traité de Maastricht En 1992, le traité de Maastricht institue entre les États membres de la Communauté européenne une Union européenne dont l'objectif est de passer à une monnaie unique. Le contrôle des changes est supprimé, ce qui libère les mouvements de capitaux. En 1997 est créée la Banque centrale européenne,

Conclusion

Dans ce premier chapitre, on a évoqué la gouvernance en général où on a défini les éléments de base dans le premier point.

La gouvernance est un processus ou un ensemble de pratiques permettant d'orienter et de gérer les différents organismes.

Une bonne gouvernance suppose une bonne gestion du territoire et par conséquent une bonne gestion locale.

En suite dans le deuxième point, on a pu démontrer les relations qui existe entre la bonne gouvernance et le développement local on a constaté que la gouvernance est indispensable à la réflexion et à la bonne application des enjeux du développement car elle comprend les mécanismes, les processus et les institutions à travers lesquels les citoyens et les groupes articulent leurs intérêts, exercent leurs droits légaux, s'acquittent de leurs obligations. C'est une démarche qui permet d'améliorer le partenariat entre les pouvoirs publics et le secteur privé. L'enjeu actuel est de parvenir à concilier tous les acteurs avec l'implication effective du citoyen.

Les efforts de développement ont toujours échoué lorsque les ressources n'ont pas été utilisées d'une manière efficace et attentive aux besoins des bénéficiaires.

Chapitre 02 la société civile et son rôle dans la gouvernance locale

Dans plusieurs pays, les Organisations de la Société Civile (OSC) sont en croissance permanente. Chose qui démontre l'évolution de la valeur et de la place qu'elles occupent dans leurs territoires.

La mobilisation et la collaboration de tous les acteurs locaux sont impératives pour la réalisation d'une bonne gestion socioéconomique au niveau local.

Dans ce deuxième chapitre, nous tenterons de présenter en premier lieu le contexte théorique lié à la notion de la société civile où on va essayer de la définir et de présenter ses caractéristiques. En deuxième lieu on va parler de la société civile en tant que structures organisées participantes à la gouvernance locale.

Section 1 Généralité sur la société civile

1. Historique

L'origine du terme de la société civile n'est pas nouveau, son sens a subi plusieurs évolutions au fil du temps. Plusieurs phases peuvent être présentées : premièrement, la philosophie politique occidentale qui lui donna naissance entre le XVI et XIX^{ème} siècle. A cette époque, le terme était perçu, notamment par l'un des fondateurs du libéralisme l'anglais John Locke, comme opposé à la « société sauvage » régie par les « lois de la nature ». Il correspondait alors « à la société organisée à un niveau supérieur à celui de la famille. ». Deux siècles plus tard, en 1821, c'est le philosophe allemand Hegel qui a été le premier à opposer ce terme à la « société politique » et à l'Etat, comme cela est encore le cas aujourd'hui. Dans les années 1970, le terme subit une renaissance et apparaît dès lors comme un instrument d'analyse du développement politique des pays du sud. Une décennie plus tard, il s'impose véritablement sur la scène internationale.

Plus récemment, le concept prit une nouvelle dimension avec une émergence au niveau mondial. Cette société civile se développe donc partout dans le monde.

2. Définition

Le concept de la société civile a plusieurs définitions. Pour certains, les latins en particulier, fait parti de la société civile tout ce qui n'est pas militaire. Pour d'autres, la société civile comprend l'ensemble des acteurs de la société en dehors des organisations politiques tandis que pour les anglo-saxonne, ce n'est que l'ensemble du monde associatif. Sur chaque continent, selon les cultures, les coutumes et les traditions nationales, une réponse différente serait apportée à une telle définition.

La société civile est définie ici comme étant l'ensemble des organisations communautaires, des ONG d'exécution, des syndicats, des associations professionnelles, des organisations religieuses, des médias, des associations d'étudiants, des coopératives et des autres groupements associatifs.

La société civile « est l'ensemble des organismes vulgairement dits privés qui correspondent à la fonction d'hégémonie que le groupe dominant exerce dans toute la société »²⁰

3. Composantes de la Société Civile

La société civile se compose d'un ensemble formé par des agents de la vie publique aussi différents que les syndicats, les organisations de défense des droits de l'homme, les associations (sociales, culturelles et sportives) les autorités religieuses, les comités de villages ou de quartiers, les intellectuels, etc. Il apparaît difficile de donner une liste exhaustive des sujets regroupés derrière l'appellation société civile puis ce qu'elle se compose d'individus et de groupes attachés en priorité à leur sort particulier. Leur réunion n'est pas explicitement revendiquée par eux-mêmes, mais révélée par la réflexion politique. Les membres de la société civile se regroupent par ce qu'ils ont mutuellement besoin les uns des autres pour s'organiser afin de satisfaire leurs désirs et leurs aspirations.

4. Les fonctions de la société civile

La société civile exerce plusieurs fonctions. On trouve dans la littérature plusieurs fonctions différentes de la société civile mais on résume juste les fonctions fondamentales suivantes:

4.1 La fonction de protection

La société civile a le devoir de procurer la liberté aux citoyens et à les protéger de l'arbitraire étatique. Y est incluse la protection contre les ingérences de l'Etat dans la sphère privée, et ainsi, la disponibilité assurée d'un espace aussi bien privé que social. Ainsi, les OSC s'occupent, par exemple, de vérifier les projets politiques concernant la sécurisation des droits fondamentaux du citoyen, et dans le cas d'une infraction, d'attirer l'attention et de prendre des dispositions pour réagir contre cette infraction. La protection, en particulier, des minorités et de leurs droits, fait également partie de cette fonction.

4.2 La fonction de contrôle

Cette fonction est très dépendante de la fonction de protection, puisqu'il s'agit ici de l'observation et du contrôle du pouvoir politique. Une des obligations fondamentales dans le cadre de la fonction de contrôle est, par exemple, le contrôle des élections, pour en garantir le déroulement équitable, dans le respect des règles fondamentales de la démocratie.

²⁰ GRAWITZ Madeleine, Methodes des science sociale, 11^{ème} edition, Dalloz, 2001 p.377

4.3 La fonction de participation

Il s'agit ici de la socialisation démocratique et participative des citoyens. On peut également la décrire comme étant l'exigence d'une excellence en matière de culture politique. On entend par là une augmentation de l'intérêt général pour la politique, c'est à dire, une augmentation de la motivation et de la capacité à participer à l'événement politique. Comme exemple pour la fonction de participation, on peut citer celle, directe, de représentants du secteur civil à la formulation de projets de loi et autres réglementations ou décisions.

4.4 La fonction d'allègement (de l'Etat)

Dans plusieurs domaines, la société civile contribue à alléger, dans le sens strict du terme, l'Etat, le gouvernement et le monde politique. D'une part, il y a un allègement financier effectif par le fait que les citoyens endossent volontairement, et souvent sans rémunération, des obligations sociales.

Par conséquent, c'est encore un allègement allant dans le sens d'une augmentation de l'efficience.

Ainsi, de nos jours, la société se trouve confrontée à de nouvelles problématiques complexes ou des grands problèmes qui ne peuvent être réglés au niveau de l'Etat uniquement. Ce sont des problèmes qui doivent être abordés à plusieurs niveaux. Il s'agit, par exemple, de la globalisation ou de la problématique environnementale qui s'aggrave de plus en plus. La société civile remplit ainsi des obligations sociales qui dépassent la famille, mais qui, en même temps, ne sont pas du tout suffisamment pris en compte par les formes de représentation des intérêts des organisations établies, et que, par ailleurs, ni le marché, ni l'Etat, ne peuvent résoudre correctement.

4.5 La fonction d'articulation

La société civile peut contribuer à ouvrir des voies efficaces de production, de rassemblement et d'articulation de valeurs communautaires et d'intérêts sociaux, en-dehors des partis politiques et des parlements. Les sujets privés et sociaux sont alors abordés par la société civile et véhiculés auprès de l'opinion politique. La société civile agit ainsi comme

intermédiaire entre les citoyens et l'Etat. Les initiatives de citoyens constituent un exemple de fonction d'articulation de la société civile. Les citoyennes et citoyens y abordent souvent des problèmes touchant un domaine d'expérience directe et s'organisent en vue d'agir directement, sans passer par l'intermédiaire de partis ou d'autres, sur des situations inacceptables qui traînent ou qu'ils jugent dangereuses.

4.6 La fonction de démocratisation

Il s'agit ici de la contribution de la société civile au processus de formation de l'opinion publique et de la volonté populaire. La société civile a une fonction importante dans la démocratisation, surtout au niveau local. Dans les jeunes démocraties, cette fonction reste souvent tributaire de l'évolution de la démocratie au niveau national où les initiatives de citoyens constituent également un exemple concret. Dans ce contexte, des séances d'information sont souvent organisées, pour informer l'opinion publique sur un sujet particulier. Elles contribuent ainsi au processus de formation de l'opinion et de la volonté publiques.

4.7 La fonction de règlement (ou gestion) des conflits sociaux

Grâce à ses réseaux d'associations, d'initiatives et de mouvements, la société civile admet des superpositions au niveau de l'adhésion des membres. Ces adhésions croisées dans des groupes multiples peuvent contribuer à construire des ponts entre les positions conflictuelles les plus profondément ancrées dans la vie de la société: elles peuvent ainsi aider à adoucir les conflits sociaux. Par ailleurs, l'émergence d'une solidarité sociale et le renforcement de la cohésion sociale, grâce à la réalisation commune d'objectifs communs, constituent un effet secondaire positif au sein des organisations de la société civile

Section 02 : la société civile en tant que structures organisées participantes à la gouvernance locale

Afin de mieux structurer ses revendications, la société civile s'organise sous forme d'associations et d'organisations dans différents domaines.

1. Les caractéristiques des organisations de la société civile

Toute organisation de la société civile doit être :

- ✓ **Organisée** : c'est à dire relativement institutionnalisée ;
- ✓ **Privée** : c'est à dire institutionnellement séparée des pouvoirs publics ;
- ✓ **Ne distribuant pas de profits** : c'est à dire que les profits engrangés ne reviennent pas à ses propriétaires ou à ses membres ;
- ✓ **Autonome** : c'est à dire elle est équipée pour contrôler ses propres activités ;
- ✓ **Volontaire** : c'est à dire elle implique une participation bénévole importante ;

2. Le mouvement associatif

Les associations constituent un moyen réglementaire où les individus font leurs revendications en toute légitimité, et dans une démarche bien organisée.

2.1 Historique

Les premières structures du mouvement associatif algérien remontent à l'ère coloniale dans la loi 1091 donnait droit aux algériens en tant que autochtones, de créer des associations. Mais rien n'a été vu sur le terrain. Il faut attendre le lendemain de l'indépendance pour que le régime du parti unique rendit le champ de création des associations très limité. L'ordonnance 71-79 du 3 décembre 1971 retreint encore plus l'espace associatif en imposant un double agrément²¹. Au milieu des années 1970, on recensa seulement 2189 associations. Le mouvement associatif est étendu avec la promulgation de la loi 90/31 du 4 décembre 1990²². Avec la loi 90/31 la situation a changée ; les pouvoirs publics retirent les restrictions sur les associations²³.

Depuis la promulgation de la loi 90/31, qui fut considérée comme étant libérale²⁴, on a assisté à une phase d'enthousiasme. Ainsi, plus de 100000 associations ont été créées dans cette

²¹ L'agrément donné par le wali dans le cas des organisations à vocation locale ou par le ministre de l'intérieur pour cela à vocation nationale devait être précédé de l'avis favorable du ministre concerné par l'objet principal de l'association.

²² Loi 90-31 du 4 décembre 1990 relative aux associations, JORADP n°53 du 5 décembre 1990

²³ O. Gallez(2011), op.cit.pp24-27

période. C'est à partir de 1999 que les associations prennent conscience des enjeux nationaux et internationaux et commencent à travailler suivant les objectifs définis par les besoins exprimés par la société²⁵. En 2008, on a recensé 81000 associations sur le territoire national²⁶. Cependant le nombre florissant d'associations n'est aucunement un indicateur fiable du dynamisme de la société civile algérienne²⁷. Il y a un écart considérable entre le nombre d'associations officiellement recensées et le nombre d'associations réellement actives. Ainsi, à l'exception de certaines associations, la majorité reste absente ; 95% des associations agréées n'ont jamais présenté le rapport officiel sur leurs activités, tel que prévu par la loi²⁸.

2.2 Définition

On trouve dans les différentes sociétés, un ensemble de personnes se regroupent sous forme d'organisations agréées formant des associations. « Une association est un moyen de regrouper un ensemble d'individus de sorte à défendre leurs droits et intérêts, à leur donner une visibilité dans le débat public. Une association représente un certain nombre de personnes qui partagent les mêmes objectifs et qui décident de se grouper pour travailler ensemble dans le respect des lois en vigueur du pays dont ils font parti ; ils associent en établissant des règles de respect entre eux, avec leurs environnements social, politique et juridique »²⁹

Une association est « la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que celui de partager des bénéfices »³⁰

Pour fonder une association, il faut qu'il y ait un problème à résoudre ou une volonté de changer un fait, pour cela un groupe de personnes décide de s'unir en vue de corriger un dysfonctionnement dans un domaine donné. Une association est une organisation humanitaire, ses membres s'activent pour un but non lucratif.

²⁴ L. Thieu : « Rapport sur le mouvement associatif et la femme dans le milieu rural en Algérie », Ed. Cerai, p19

²⁵ Fondation nationale pour la promotion de la santé et le développement de la recherche : « l'avenir du mouvement associatif en Algérie » in www.forem.dz

²⁶ A. Belhimer : « Le pluralisme politique, syndical et associatif » p. 40 in <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/algerien/06420-etude.pdf>

²⁷ L. Thieux, op. cit, p. 20

²⁸ A. Belhimer, op.cit. pp. 45-46

²⁹ O. Galleze (2011), « évolution du système associatif en Algérie : l'importance de la formation sur le développement des acteurs associatifs », Ed. Dar Khettab, p6

³⁰ GARRIGON-LARANGE. J. Cité dans : KORICHE Abdelmadjid (2012) « modernisation et société : les acteurs du mouvement associatif dans la commune d'Ait Smail. Bejaia » thèse de magister en université Abderrahmane MIRA de Bejaia, p. 17

Créer une association impose en premier lieu de définir ses objectifs : identifier le problème à traiter, les solutions qu'on veut apporter, le public bénéficiaire de cette action, les moyens à utiliser. Les membres fondateurs d'une association doivent maîtriser et connaître les lois et l'environnement juridique et sociopolitique de leur pays.

Il existe plusieurs types d'associations, tout dépend du domaine que l'association veut investir ; on distingue alors des associations sociales, des associations culturelles, des associations sportives et aussi les associations de comités de villages et de comités religieux.

Les associations sociales : ce sont des groupements de personnes réunis volontairement au tour d'un projet social (association de solidarité, association des enfants abandonnés, ...).

Les associations sportives : ce sont des groupements de personnes réunis volontairement afin de promouvoir un sport ou d'organiser des manifestations sportives.

Les associations culturelles : ce sont des groupements de personnes réunis volontairement juste pour objet culturel ou éducatif (comme les associations scientifiques).

Les comités de villages : ce sont des bénévoles délégués par les villageois afin de veiller sur les soucis des villages, proposer des solutions conjointes à des problèmes du contexte local immédiat, défendre leurs droits ou améliorer leurs conditions de vie et d'accès aux services publics (santé, éducation, etc.).

Les comités religieux : ce genre de comité on le trouve généralement dans les mosquées où on désigne un ensemble d'adorateurs pour s'occuper des affaires de la mosquée particulièrement et des affaires religieuses locales généralement.

3. La participation de la société civile à la gouvernance locale

3.1 Définition

La participation citoyenne peut se définir comme « *l'ensemble des démarches formelles permettant aux citoyens, au-delà des règles habituelles de la vie politique institutionnelle (élections, régime parlementaire, processus décisionnel, etc.), de contribuer aux choix engageant la vie en société et de participer à la réalisation de ces choix via la mise en œuvre des politiques publiques. Cette contribution directe peut se manifester de diverses façons : délibération en amont visant à sélectionner les enjeux publics à inscrire sur l'agenda politique, contribution à la préparation de décisions, participation à l'application des*

programmes sur le terrain, mesure et interprétation des effets réels des politiques, proposition de stratégies alternatives, etc. »³¹

La participation est un mécanisme permettant le partage du pouvoir exprimé par la capacité d'une personne à prendre une décision, à son exécution et à la jouissance de ses résultats.

La gouvernance locale démocrate représente la participation de tous les acteurs locaux sans distinction au processus de décision locale pour atteindre un but commun. Elle est l'inclusion des citoyens dans la prise de décision communale et aussi son apport au processus de développement local.

Une société véritablement démocrate doit avoir : une participation active et responsable des citoyens, des collectivités locales efficaces, fortes et transparentes et une bonne gouvernance locale et cela se réalise par la participation des citoyens et les moyens de la renforcer, la capacité des collectivités locales à assurer les services publics dont elles sont chargées, et la coopération entre les OSC et les collectivités locales. La société civile se manifestait sur la scène politique et sociale comme acteurs plus ou moins organisés et structurés ce qui va permettre une meilleure planification à la base grâce à l'identification des besoins des citoyens.

3.2 la participation de la société civile à la gestion communale

La participation de la société civile à la gestion communale doit se faire comme suite :
*« -la commune constitue le cadre institutionnel d'exercice de la démocratie au niveau local et de la gestion de proximité ;
- l'assemblée populaire communale approuve les points inscrits à l'ordre du jour ou de la réunion ;
-les séances de l'assemblée populaire communale sont publiques. Elles sont ouvertes aux citoyens de la commune et à tout citoyen concerné par l'objet de la délibération ;
L'exception de celles relatives à l'ordre publique et aux cas discipline des élus ; les délibérations sont affichées à la diligence du président de l'assemblée populaire communale, dans les sites réservés à l'affichage »³².*

³¹ La participation des citoyens et l'action publique, rapport et document n°13, Edition La documentation Française, Paris 2008 p.12

³² Journal officiel n° 37, loi n° 11-10, relative à la commune, de 3 juillet 2011, p.06

Les décideurs locaux doivent s'engager à associer les citoyens à la gestion de la commune. Cette participation ne doit pas se limiter à faire assister les citoyens comme observateurs aux débats du conseil communal. Elle se concrétise par des consultations effectives de la population sur les grands choix touchant ses conditions de vie.

La gestion locale doit être contrôlée par la société civile par ce que « *Une gestion locale qui se serait privée de tout contrôle citoyen, comporte des risques certains qui peuvent déboucher sur une crise de confiance entre les élus et leurs électeurs, un discrédit sur les conseillers communaux, qui deviennent alors impopulaires, l'accumulation continue de fautes de gestion et des sentiments de déception envers la décentralisation* »³³.

On peut considérer que le rôle de la société civile dans la gouvernance locale comprend au moins quatre fonctions :

Une fonction d'**avocat** pour la représentation des intérêts de ses circonscriptions.
Fonction **de prestation de services** au niveau local dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'assainissement, etc.

Une fonction **de partenaire** du gouvernement dans la planification du développement, la mobilisation des ressources et la promotion d'une meilleure compréhension du système de décentralisation.

Une fonction de **surveillant** de l'activité gouvernementale.

Ces fonctions ne sont pas toujours exercées par les acteurs de la société civile et ni d'une manière permanente par ce que les fonctions de la société civile ne sont pas rigides. On peut trouver dans plusieurs territoires où la société civile ne se permet pas d'avoir l'accès pour exercer ses fonctions.

4. La démocratie comme un système permettant la participation de la société civile à la gouvernance locale

La démocratie est tirée du mot grec (dimoskratos). dimos veut dire peuple, et kratos veut dire pouvoir ou autorité.

³³ Dr Benabderrahmane « Gouvernance locale ». cour de master. Université de Constantine. 2013/2014, pp.2-3

4.1 Formes de démocratie représentative existantes

On distingue en générale trois formes de démocratie qui sont directe, représentative et participative.

- 1. La démocratie directe** : où le peuple exerce directement sa souveraineté et vote sur des décisions, non pour élire des représentants, ceci sous forme de référendums. Exemple le référendum portait sur la paix sociale en Algérie.
- 2. La démocratie représentative** : où le citoyen délègue le pouvoir à des représentants à travers le vote pour une période déterminée jusqu'aux prochaines élections.

2.1 Formes de participation existantes dans la démocratie représentative

Les modes d'exercice de la citoyenneté peuvent prendre la forme de modèles différents et contrastes.

2.1.1 La participation /caution : Il est demandé aux citoyens de donner leur avis ou leur accord à des projets ou à des décisions déjà prises par des professionnels ou des politiques par des enquêtes d'intérêt public, par des referendums.

Le vote constituera un renouvellement éventuel de la confiance et la preuve de l'adhésion des populations concernées .Cette forme correspond à la démocratie représentative.

2.1.2 La satisfaction de l'habitant /usager

C'est la gestion municipale assimilée à la gestion d'une entreprise où les usagers sont des clients et leur participation à la gestion de leur ville se résume à des sondages d'opinions sur leur degré de satisfaction.

2.1.3 La citoyenneté de substitution

Elle correspond aux initiatives des habitants dans certains pays où les pouvoirs publics sont défaillants ou incapables de trouver des solutions aux problèmes, les citoyens se voient dans l'obligation de régler eux-mêmes des situations de crise pour satisfaire leurs besoins collectifs.

3. La démocratie participative

En appui des représentants élus, des procédures permettent aux citoyens, dans la période qui sépare deux élections, de critiquer, d'évaluer, de nourrir les décisions et les projets pris par les représentants, éventuellement de voter ces décisions et projets.

3.1 Définition de la démocratie participative

La démocratie participative désigne l'ensemble des dispositifs et des procédures qui permettent d'augmenter l'implication des citoyens dans la vie politique et d'accroître leur rôle dans les prises de décision.

3.2 Caractéristiques de la démocratie participative

a- L'extension du droit de vote et de sa fréquence, assortie de l'initiative législative (Exemple : les pétitions);

b- La concertation dynamique, sous forme de débats libres, relative à des décisions aussi bien à l'échelle locale que nationale (exemple : comités de villages ou de quartiers...);

c-La mise en place d'un système organisé qui garantit que toutes les idées constructives et nouvelles des citoyens seront examinées de manière efficace.

Conclusion

Dans ce deuxième chapitre, nous avons pu mettre une idée générale sur le concept de la société civile.

La société civile se compose d'un ensemble d'organisations (sociales, culturelles, sportives, religieuses et de comités de villages) qui s'activent dans différents domaines, elle est basée sur la libre volonté de ses membres sans rapport d'autorité ou d'intérêt privé. Elles entretiennent plusieurs formes de rapports, soit entre elles ou avec l'État et la classe politique.

L'Implication de la société civile dans la gouvernance locale est un élément clé pour la réalisation d'une gouvernance locale démocrate. Et de son côté la gouvernance locale démocrate est impérative pour la réalisation des projets de développement local.

Chapitre 03 présentation de l'espace d'étude et résultats de l'enquête

A travers ce troisième et dernier chapitre, nous essayerons de présenter les résultats de notre enquête réalisée au sein de la commune de Timezrit dans laquelle on va essayer de recueillir des informations nécessaires concernant la gouvernance locale dans cette commune, ainsi que le rôle joué par ses organisations de la société civile dans la gouvernance locale.

Ce chapitre est composé de deux sections, la première est la présentation de l'espace d'étude et la deuxième consiste en analyse des informations et résultats de l'enquête.

Section 1 : Présentation de l'espace d'étude

Avant de parler sur la gouvernance locale dans la commune de Timezrit il est important de la présenter.

5. Historique et situation de la commune de Timezrit

Autrefois, l'actuelle commune de Timezrit s'appelait la tribu d'Ait Yemmel, limitée à l'est par la tribu des Izenayen , au sud par la tribu des Ath Jilil, à l'ouest par la tribu des Imessissene et Ath Ouaghli et par les Ifnayan au nord. En général son relief est varié entre la montagne qui constitue la partie sud et haute de son territoire et une partie moins rocheuse qui constitue les terres les plus fertiles de cette tribu.

Son économie reposait principalement sur les terres et certaines activités artisanales liées à l'agro-pastoralisme. Son relief varie entre la montagne qui constitue la partie sud et la plaine au nord.

La commune est située à 40 km de chef lieu de la wilaya de Bejaia. La légende dit "Timezrit" est l'une des 3 filles de Sidi Ayad (sœur de Mhena et Gouraya (selon les croyances populaires). Le mausolée de yemma Timezrit est perché au sommet de la montagne du même nom, qui domine la vallée, ainsi que les villages de la commune. Cette version reste une légende. En effet, "Timezrit" signifie l'endroit d'où l'on peut voir très loin et dans tous les sens (nord, sud, est, ouest) comme un phare pour les marins. Certaines versions de l'histoire affirment qu'il s'agit d'abri pour sentinelles édifié par le détachement de l'armée des Ath El Kadi, établie au village Tala Ghalimen (Fontaine du rosier) juste en bas de l'abri.

La commune est perchée en haut d'une montagne à 500 m d'altitude, sur les massifs des Bibans. La commune de Timezrit domine la vallée de la Soummam, une vallée traversée par une rivière qui porte le même nom et qui puise ses sources dans le Djurdjura. Connue dans le passé pour sa mine de fer, exploitée depuis les Hammadides, durant l'ère coloniale Française, la mine de fer de Timezrit, au pied du village Amsiouen, dans la région Est des ath imel devenue la propriété de la société Muller et Compagnie de Rotterdam, puis de la Sonarem, son exploitation s'est arrêtée pour se reconverter en carrière qui enlaidit le paysage au contrebas de Lqalâa.

Pendant la colonisation cette tribu a été disloquée et restaurée en unité administrative coloniale appelée douane Timezrit. Après l'indépendance ce douane devient désormais la commune administrative qui porte le nom de Timezrit et qui signifie en berbère "surveillance", après avoir réduit ses limites.

Aussi pour savoir que la commune de Timezrit a plus de 330 martyrs.

6. Géographie de la commune de Timezrit

« *Timezrit, (Ath-Yemmel en kabyle) est une commune située au sud ouest de Bejaia et à 40 Km du chef lieu de la wilaya* »³⁴. Administrativement, elle est délimitée :

Au nord par la commune de Fenaia.

Au sud par la commune de Msisna et Benijlil.

A l'ouest par les communes de Sidi-ayad et Sidi aich.

A l'est par la commune de Semaoun.

Timezrit est une commune représentative de la Soummam, d'une superficie de 38.09 Km², soit 3809 Ha, elle s'étend sur plus de 6 Km de Adrar Ougarbi (1138m) et Azrou Chakoult (784m), au sud jusqu'à la basse plaine alluviale de la Soummam au nord.

Les villages de la commune de Timezrit sont de nombre de 42, citant quelques uns : Akabiou, Lhad (commune d'Akabiou au temps des français), Ideraken, Amsiouen, Iaâchouran, Tawrirth Aalouach, Gimaâ, Lakhmis, Tiâinsarth, Ighil Amar, Ighil Outouaf, Ighil Gamuor, Ighzar Lkabra, Tounaf, Lqalâa, Imazouagh, Taddarth Mokran, Takhlichth, Avaynou, Tasga, Ahfir, Tachaouafth, Azrou, Louta, Melloulith et Thala-ighanimene.

La commune de Timezrit a été toujours une commune à double vocation agricole et commerciale.

Le secteur industriel est représenté par une unité (MAG Soummam Ex ENAFROID).

Les activités extractives dans la commune concernent uniquement l'exploitation d'agrégats à partir de la carrière mais actuellement elle est fermée à cause des revendications des citoyens.

La commune de Timezrit compte 25 950 habitants.

2.1 Le relief

Elle englobe deux terroirs : le terroir montagnard extrêmement dégradé et soumis à une intense érosion, le terroir de la plaine composé de riches terres sur une superficie de 800Has (Ex DAS). Le terroir montagneux présente une masse compacte très accidenté, il représente plus de 70% de la superficie totale.

Les flancs calcaires dominant les vallées aux fortes pentes oscillant entre 20 et 45% dans les montagnes et entre 10 à 15 % dans les zones de piémonts, dominant au fur et à mesure qu'on se rapproche de l'oued Soummam.

2.2 Le climat

La pluviométrie : Moyenne annuelle de la commune

La commune reçoit une quantité de pluie suffisante, d'une moyenne annuelle de 700 mm.

Les précipitations s'étendent d'octobre à mars d'où un manque pendant la période sèche (Juin - Septembre) nécessite l'irrigation.

Tableau n°1 : Répartition mensuelle de la quantité de pluie

³⁴ www.wikipedia.org/timezrit

Mois	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A
précipitation												
Quantité (mm)	45.02	48.64	74.18	134.36	126.25	79.11	55.16	57.87	60.39	9.26	5.91	13.63
Nbre de jours	5	6	7	9	9	6	6	6	6	2	1	3

Source : Station météorologique de Bejaia

Il ressort que les mois de décembre et janvier sont les plus arrosés tandis que le mois de juillet reste le plus sec.

Tableau n°2 : Les températures

Mois	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	O
Température												
T° moy des Max	30.58	27.07	20.30	15.90	15.20	17.51	19.77	21.48	28.94	32.11	36.54	36.53
T° moy des Min	16.46	13.57	9.07	5.15	4.38	5.72	6.43	7.46	12.78	17.41	19.71	20.30
T° moyenne	23.52	20.32	14.68	10.53	9.79	11.62	13.10	14.47	20.86	24.77	28.12	28.41

Source : Station météorologique de Bejaia

Les différences d'altitude entre la plaine et les versants (zone de montagne) se traduit par des températures inférieurs tout le long de l'année en zone de montagne, mais le mois le plus chaud est toujours août avec 28.47 C°, alors que le mois le plus froid est janvier avec 9.79C°.

Tableau n° 3 : Hygrométrie : (humidité en %)

Mois	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	JT	A
Année												
2003	-	81	77	76	-	-	-	-	-	-	-	-
2004	72	67	81	79	78	76	81	78	80	81	75	72
2005	-	-	-	-	82	79	82	76	77	79	73	-

Source : Station météorologique de Bejaia

Vents : Les vents dominants sont les vents du nord-est qui pénètrent à partir du littoral. Ils sont humides et frais en hivers.

Tableau n° 4 : Accidents météorologiques à risque (pour l'agriculture)

Nature Durée et période	Gel	Vents violant	Sirocco	Grêle	Autre
Nbre de jours	5	2	2	1	-
Périodes	NOV-AVR	OCT-AOÛT	AVR-NOV	JAN-DEC	-

Source : Station météorologique de Bejaia

Le Gel est le plus fréquent parmi ces accidents météorologiques à raison de 5 jours en moyenne par an, par contre la grêle est la moins fréquente à raison 1 jour par an en moyenne ; Ces accidents ne constituent pas une contrainte pour l'agriculture de la commune.

Le climat méditerranéen, présumé doux, peut s'avérer torride en été et connaître en hivers des coups de froid capable de geler les oliveraies ainsi que les arbres fruitiers.

Toutefois, Le climat de la commune de Timezrit permet en principe la culture de toute sorte (arboriculture, vigne, maraichage, céréaliculture), avec toutefois un facteur limitant principal : l'eau. Son abondance en hiver conjointement avec les températures douces provoque une verdure abondante, mais l'été chaud et sec impose l'irrigation comme condition indispensable à une bonne récolte, surtout au fond de la vallée, d'autant plus que les cultures y sont les plus exposées au danger du sirocco. Quant à l'habitat, selon le critère du micro-climat, son implantation est bien plus justifiée sur les versants que dans la vallée.

2.3 Nature des sols : la nature des sols du territoire de la commune de Timezrit présente un contexte textural complexe d'où nous trouvons :

Des crêtes calcaires correspondantes aux montagnes qui constituent essentiellement la zone supérieure de la montagne ;

Des formations marno-chisteuses et calcaires du côté ouest ;

Des sols alluvionnaires au nord.

a/Classification des terres : la classification des terres de la commune de Timezrit permet la mise en évidence des potentialités agricoles, qui est la suivante :

Classe 01 : Constituée de terres à très fortes potentialités agricoles, elles occupent la partie nord du territoire de la commune (plaine) ce sont les terres des ex DAS et une partie privée ;

Classe 02 : Constituée de terres de potentialités agricoles moyennes, elles occupent une partie d'importante moyenne, elles sont localisées au nord-est de la commune (Boussoumer) ;

Classe 03 : constituée de terres de potentialités agricoles faibles, elles occupent une importante partie du territoire de la commune, elles sont localisées à l'intérieur et au Sud de la commune (Djimaal-Lakhmis-Tadharth mokrane).

7. Caractéristiques sociodémographiques de la commune de Timezrit

Nous allons présenter, dans cette section, les caractéristiques sociodémographiques de la commune, à savoir sa population, son emploi, son habitat, son éducation, sa santé, ses infrastructures...

3.1 Population : La population de la commune de Timezrit est estimée de 25950 habitants selon le recensement économique de 2008, et à 26000 habitants selon la fiche signalétique du 2011 qui a été élaborée par le secrétaire général de l'APC de Timezrit. Cette population se répartit comme suit :

Population urbaine : 15000

Population rurale : 10780

Population des agglomérations secondaires : 10000

Population vivant en zone éparsée : 780

Globalement, la population de la commune de Timezrit représente moins de 6 ans (6 ans non révolus) 10% de la population totale voire 2646 habitants, effectif de population de moins de 15 ans : 15% (3948), total enfants de 6 à 15 ans : 10% (2430), effectif des personnes âgées de 15-29 ans : 60% : 15751, effectif des personnes âgées de 16-59 ans : 75% : 19689, ainsi que l'effectif de population de 60 ans et plus : 5% (1312)³⁵.

La population de Timezrit peut être qualifiée de jeune, puisque 60% du total de la population ont entre 15 et 40 ans.

Tableau n° 05 : Statistiques démographiques de la commune de Timezrit(2011)

villages	Nombre de population	Distance en Km p/rapport au chef lieu
Lota	465	12
Tasga	1720	7

³⁵ DPAT

Takhlicht	672	7
Akabiou	1093	8
Mechkora	636	8
Imazouagh	770	8
Tadarth mokrane	634	10
El kalaa	414	8
Amsiouene	747	20
Lakhmis	706	12
Atmos	445	12
Ighil amar	1196	10
Djimaa	963	8
Ighil outouaf	491	11
Meloulith	825	8
Iachourene	665	8
Tala khitab	450	6
Boussoumer	350	11
Takitount	526	7
Timelahine	181	7
Iderakene	2518	8
Tighremts	407	5
Oulmane	770	4
Tala natzordine	387	4
Akabiou	1213	2
Taourirth	772	2
T-oufela	748	2
El had	1087	0
Tizi	472	2
Tiainsarth	348	4
Tililits	148	4

Tounef	940	3
Ighzar elkebla	613	2
Ighil guemmour	313	3
Lmina	122	4
Iazouzene oufela	52	17
Djimaou ougjamat	102	10
Taouririh alouache	682	5
Total	25 643	/

Source : Etablis par nous même d'après le document fournis par l'APC de Timezrit

3.2 Habitat : La situation de l'habitat parait satisfaisante, voir :

Nombre de logements dans la commune : 4274

Nombre de logements précaire dans la commune : 60

Total de logements habités dans la commune : 3294

Nombre de logements ruraux dans la commune : 1587

Nombre de pièces par logements (moyenne) : 03

Nombre de logements raccordés à l'électricité : 1500

Nombre de logements ruraux raccordés à l'électricité : 4000

Nombre de logements raccordés au gaz : 2200

Nombre de PDAU : 01

POS inscrits : 02

POS achevés : 01

Longueur du réseau d'éclairage public (en Km) : 36,5 Km

3.3 Population active et emploi : la population active totale est estimée en 2008 à 8154

personnes avec 1223 personnes non-occupées. Voir, une population occupée dans le BTP en moyenne de 250 entreprises et 70 artisans³⁶.

En plus, 300 postes environ d'emplois ont été créés dans le cadre de l'emploi de jeune réparties à travers : Etat civil, cantines scolaires.

Et voilà un tableau récapitulatif de la population active par classe d'activité

Tableau n° 6: Répartition de la population active par classe d'activité

Classes D'activités	Agriculture	Industrie	Commerce	Artisanat	Bâtiment	TOTAL
Nbre	1275	460	800	50	850	3435
Taux (%)	37.11	13.39	23.28	1.48	24.75	100

Source : RGPH 2008

³⁶ DPAT

L'analyse par branche d'activité fait ressortir l'importance du BTP et un taux d'occupation important dans l'agriculture.

3.4 Education-formation : la situation en matière d'éducation varie selon la dispersion. Ainsi, dans l'A.C.L et dans la zone éparse, les taux d'encadrement et d'occupation par classe sont acceptables. Aussi, quant aux A.S, le fonctionnement des classes a connu une forte amélioration, voir le taux d'encadrement de l'ordre de 35 élèves/enseignant, contrairement aux années précédentes, le taux d'encadrement est estimé jusqu'à 42 élèves/enseignant.

Concernant le cycle secondaire, l'établissement implanté à Ideraken répond amplement aux besoins de la commune, et ce, grâce à un ramassage scolaire assurant la fluidité du transport des élèves.

Tableau n°7: Présentation du système éducatif dans la commune de Timezrit

Nombre	d'écoles	d'élèves	de classes	d'enseignants	de cantines	d'élèves bénéficiaires de cantines	de bus	d'élèves bénéficiaires de transport
Niveau								
Primaire	16	2494	118	145	12	2494	-	-
Moyen	04	2464	79	139	04	800	04	310
Secondaire	01	1098	31	60	01	600	08	750
Total	21	6056	228	344	17	3894	12	1060

Source : Etablis par nous même d'après le document fournis par l'APC de Timezrit

Pour savoir aussi, que le lycée de la commune de Timezrit dispose d'un internat dont le nombre d'élèves bénéficiaires est de 86.

Pour la formation, la commune ne dispose que d'une annexe de CFPA, implantée à Ideraken, avec une capacité globale de 160 et un nombre de stagiaires en formation (y compris section détachées) : 375.

3.5 Santé : les infrastructures sanitaires existantes au niveau de la commune se répartissent comme suit :

02 centres de santé à EL Had (A.C.L) et à Ideraken (A.S) ;

04 salles de soins et de consultation.

Le personnel médical et paramédical exerçant dans la commune se compose de :

6 médecins généralistes (dont 2 cabinets privés) ;

2 chirurgiens dentistes ;

12 agents paramédicaux.

Une clinique de proximité dotée d'une maternité existe est sise au village Akabiou, .

Cette clinique à un déficit concernant la mise en place d'un effectif médical spécialisé. Lors de la visite du ministre de la santé en date du 05/11/2006, un équipement radio a été fourni par le DSP en une ambulance pour le transport des malades graves, vers l'hôpital de Sidi aich, trois centres de santé existant, mais sans commodités : les visites des malades par le médecin se font une fois par semaine.

3.6 Le mouvement migratoire : la commune de Timezrit connaît un mouvement migratoire vers l'extérieur. Ce mouvement s'introduit progressivement par les changements sociaux provoqués par la politique d'industrialisation. Timezrit qui se situe entre deux zones industrielles importantes (El kseur et Sidi aich) et l'implantation de quelques unités au sein de la commune, ont provoqué des différences dans les catégories socio-professionnelles, cela a enregistré l'accélération des mouvement des circulation de la population poussée par l'aspiration à un niveau de vie meilleure, un travail mieux rémunéré et l'accès à une société de consommation, ce qui a donné aujourd'hui naissance à une bourgeoisie agraire commerçante et industrielle ainsi qu'une masse de manœuvres sous employés et en majorité des cas non employés.

3.7 Culture et loisirs : les équipements sportifs et culturels recensés dans la commune sont comme suit :

- 1 maison de jeunes ;
- 1 bibliothèque communale ;
- 1 stade communal (football) ;
- 1 salle omnisport ;
- 1 complexe omnisport ;
- 1 aire de jeux.

Toutefois, nous constatons l'amorce d'un dynamisme des activités culturelles et sportives dans la commune par, notamment la création de plusieurs associations culturelles, sportives et sociales qui même si elles travaillent avec des moyens insuffisants mais elles font de leur mieux pour satisfaire le citoyens de la commune.

3.8 Les organisation de la société civile

Il existe plusieurs organisations de la société civile à s'avoir les comités de villages, les associations sociales, les associations culturelles, les associations sportives et les comités religieux. On peut citer quelques organisations les plus active comme :

Association sportive JST : actuellement elle dispose d'un budget limité, et leurs moyens matériels sont insuffisants, malgré les résultats obtenus; avec toutes les catégories confondues, qui sont satisfaisants, le mérite revient évidemment aux responsables, et aux aides octroyés, par des particuliers. Il est à noter aussi que cette association a classé plusieurs fois en premier place dans la section box au niveau national.

Association des diabétiques : cette association active depuis 2004, elle fonctionne avec des moyens très limités ; et elle a un nombre d'adhérents important soit de plus de 200 adhérents. Cette association a bénéficié d'un véhicule de sept places qui va lui permettre de faire ses déplacements.

Association culturelle « CNE+ » : est une association culturelle cinématographie qui a été créée en 2005, elle a comme mission principale de former des jeunes dans le domaine de cinéma.

Association scientifique « Tamusni » : cette association est spécialisée dans le domaine scientifique, elle a une bibliothèque assez riche en livres d'ont profitent ses 130 adhérents, elle permet aussi aux élèves du primaire de faire des cours de soir et des formations en informatique.

Association sportive « CSA Tiwizi N'ouquabiw » : c'est une association sportive active depuis 1998, elle possède 186 adhérents partagés dans les sections karaté, box et judo

3.9 AEP : Les ressources en eau pour la zone urbaine de la commune de Timezrit proviennent du barrage de Tichi haf. Elle s'est alimentée depuis 2012. Par contre la zone rurale est toujours alimentée par les eaux souterraines qui se localisent au niveau de la nappe alluviale de l'Oued Soummam captées actuellement par forages et puits. Ses réseaux datent de plus de 20 ans, ils sont dans un état détérioré.

3.10 Assainissement : Certes, l'ensemble des réseaux d'assainissement ont touché la totalité des villages, cependant tout les réseaux finaux sont déversés en pleine nature (l'oued de la Soummam) sans aucune protection, la longueur totale est estimée à 8500m.

3.11 Communication : Une poste mère existe et opérationnelle au niveau du chef lieu, cependant les locaux actuels ne répondent plus ; donc dépassés, ceci entrainerait une extension en surélévation du site existant. Nous signalons que 03 agents temporaires sont sur poste et cela depuis 07 ans. La direction des PTT, refuse leur titularisation. Une agence postale est fonctionnelle à Djimaa ; une autre à Takhlicht.

3.12 Régime foncier

Cadastre

La commune de Timezrit est cadastrée, l'opération du cadastre a duré cinq (05) longues années (1999-2004). La superficie cadastrée est de 3573Ha 52 ares et 67ca (source cadastre) qui représente 94% de la superficie totale de la commune, quant à la superficie qui reste (6%) c'est le bâti (les villages), les maquis, les ravins, terrains non accessibles etc....

Tableau n°8 : Répartition des types d'exploitation par taille

Type d'exploitations / Taille des exploitations	Fermes Pilotes	S Privées	F.A.C	F.A.I	Concessions Agricoles	Total
Moins d'1 Ha	-	287	-	-	24	310
(1 à 3 Ha)	-	145	-	05	37	187
(3 à 5 Ha)	-	75	-	-	04	79
(5 à 10 Ha)	-	50	02	-	-	52
(10 à 15 Ha)	-	15	02	-	-	17
Plus de 15 Ha	-	06	19	-	-	25
Total	-	578	21	05	65	669

Source : subdivision agricole

Tableau n°9: Bâtiments agricoles

	Désignations	Nombre	Surfaces (Ha)	Capacité effective
Bâtiments d'élevages	Poulaillers (ponte)	19	0.4365	62.000
	Poulaillers (chaire)	46	0.75	120.000
	Etables	54	0.15	358
	Bergeries	60	0.20	860 (ovins et caprins)
S / total	-	179	1.54	-
Autres	Hangars	18	0.15	
	Magasins	15	0.10	
	Huileries	08	0.08	
S / total	-	41	0.33	-
Total	-	220	1.87	-

Source : subdivision agricole

La majorité des bâtiments d'élevage ne sont pas conformes, car ils sont construits sans permis de construire et ce parce qu'ils se situent en général à proximité des habitations. Parmi les 65 poulaillers seuls 6 ont eu l'agrément et 7 la conformité.

Manque d'hygiène dans certains bâtiments.

Malgré que la commune est cadastrée, mais malheureusement le bâti en général et les bâtiments d'élevages en particuliers ne sont pas concernés par l'opération, mis à part quelques bâtiments situés dans les champs loin des habitations, de ce fait le problème de la propriété (Possession) est posé qui est un facteur déterminant pour le développement de l'élevage par le biais des crédits et soutiens de l'Etat.

3.13 Voies de communications et axes routiers : répartition de l'ensemble des axes routiers existants : environ 5000m. Une urgence pour l'ouverture d'environ 2.5 Km allant du chef lieu vers le village Amsiouen, un village situé à une altitude 650m ceci permettra de faire un détour d'environ 20Km pour atteindre le chef lieu de la commune.

3.14 L'environnement : tous les villages de la commune de Timezrit sont envahis par plusieurs décharges publiques, pour cela l'APC s'occupe de déplacer ces décharges publiques et nettoyer toute la région et enlever régulièrement les ordures.

3.15 Le transport : la commune de Timezrit dispose d'un réseau de transport qui est assuré par la régie communale et le secteur privé. Elle dispose comme moyens de transport : bus, fourgons, taxis, camions.

Le transport au sein de la commune concernant les agriculteurs est assuré à partir du chef-lieu de la commune vers les autres villes à savoir Sidi aich et Elkseur, par contre du chef lieu vers certains villages (amsiouen, elkalaa...). Les agriculteurs sont contraints de marcher de 5 à 8 km à pied pour rejoindre le chef lieu et reprendre le transport. Quant au transport de voyageurs, il est assuré par le privé à partir le chef-lieu de la commune vers Sidi aich, Elkseur et Béjaia. Il existe aussi un bus allant de Timezrit vers Alger. Enfin, pour le transport scolaire, actuellement il est assuré par la prise en charge de l'APC en louant chez les privés, à rappeler que les sommes accordées sont importantes et qui ne sommes pas régularisées.

8. Situation économique de la commune

A travers cet élément nous tenterons d'analyser d'une manière générale la situation économique de la commune de Timezrit en se reposant sur les secteurs essentiels.

4.1 L'agriculture

La superficie totale (S.T) de la commune représente 3809 Has, la superficie agricole totale (S.A.T) représente 97.11% de la S.T, ce qui confirme la vocation agricole de la commune. Quant à la S.A.U elle représente 82.86% de la S.A.T et 80% de la superficie totale (S.T) de la commune. En outre la superficie irriguée ne représente que 12.31% de la SAU et ce suite à la faible mobilisation des ressources hydriques.

Tableau n°10 : Répartition de la S.A.T de la commune

Désignations	Natures	Surfaces (Ha)	Sous totaux
S.A.U	Culture herbacées	689.32	3065
	Terres au repos ou En jachères	790.52	
	Cultures pérennes	1585.16	
	Foret	555	
Foret et Parcours	Parcourt	20	575
Terres non productives affectées à l'agriculture	Terres incultes	42.13	59
	Pistes agricoles	15	
	Bâtiments élevages	1.54	
	Autres (Hangars, Huileries Magasins)	0.33	
Total S.A.T	-	-	3699

Source : Subdivision agricole

D'autre part l'arboriculture occupe de plus en plus de place surtout en zone de montagne ou le sol est contraint à l'érosion, mais aussi dans le cadre de la reconversion.

Les terres labourables représentent 48% de la SAU et 52% d'arboriculture dont 53% d'oliviers et 18% d'agrumes (spéculations dominantes)

Tableau n°11: Population agricole active par tranche d'âge et sexe

AGE (ans)	Moins 20		De 20 à 40		De 40 à 60		+ 60		Total
Sexe	M	F	M	F	M	F	M	F	-
Nbre	40	10	500	25	551	11	124	30	-
Total	34		525		562		154		1275

Source : Subdivision agricole

Tableau n°12: Population agricole active par temps d'occupation

Sexe	Temps D'occup	A temps plein	A temps partiel	Total
	Homme (Nbre)		800	400
Femme (Nbre)		-	75	75
Total		800	475	1275

Source : Subdivision agricole

Tableau n°13: Population agricole active par niveau d'instruction

Niveau Sexe	Illettré	Primaire	Moyen	Secondaire	Supérieur	Total
	Homme (Nbre)	590	480	80	43	6
Femme (Nbre)	46	20	10	-	-	76
Total	636	500	90	43	6	1275
Population active totale(%)	18.51	14.55	2.62	1.25	0.17	37.1

Source : Subdivision agricole

Tableau n°14: Population active agricole par profil

Profil	Agriculteurs décideurs	Agriculteurs A temps Partiel	Entrepreneurs		Ouvriers agricoles		Total
			Locataires	Acheteurs sur pieds	Permanent	Saisonniers	
Nbre	236	500	-	-	300	239	1275

Source : Subdivision agricole

Tableau n°15: Les agriculteurs par spécialisation

Spécial- isation	Production végétale					Production agricole animale					
	Maraîchers	Céréales	Arbo	Agr	Olive	Viti	Elev Bovin	Elev Ovin	Avic	Apic.	Elev Capr
Nombre	55	132	144	104	53	08	54	34	43	83	26

Source : subdivision agricole

Il existe aussi une agriculture de montagne mais très réduite. Un site à retenir et approprié au niveau du village Amsiouen qui possède une superficie de 7 km² sur une altitude de 650 m. Cette zone présente une aptitude certaine quant au développement harmonieux et intégré d'une agriculture de montagne et d'un élevage intensif avec un accompagnement pour la mise en œuvre de trois retraits

collinaires ainsi peu des bassins de stockage en facultés des besoins et la population d'abris fruitiers adaptés, ainsi peu la mise en place d'un pôle d'élevage (bovin, ovin et aviculture).

La population qui active dans l'agriculture représente 37% de la population totale active, et le sexe masculin représente 95% de la population agricole totale, et à 82% d'un âge compris entre 20 et 60 ans qui est un signe de bonne santé du secteur, mais aussi de sa jeunesse. Quant au niveau d'instruction il ressort que 50% sont illettrés.

4.2 Industries, BTP, Activités extractives

Dans cet élément présent, nous essayons de décrire brièvement l'état de l'industrie, BTP et quelques activités extractives au niveau de la commune de Timezrit.

Industrie : la commune dispose des unités de production étatiques ; ENAFROID d'importance nationale, elle est à l'origine du dynamisme qui anime la cité « Ideraken » où elle est implantée. Cette unité est destinée au stockage et à la conservation de produits agricoles divers, de viandes, de dérivés du lait, etc... Par ailleurs, elle offre une centaine d'emplois permanents et sa zone d'influence dépasse les wilayas limitrophes pour englober M'sila, Biskra, voire Mascara à l'ouest; la carrière (ENOF) qu'est à l'origine la mine de Timezrit ; et MAG Soummam. La commune dispose aussi des unités de production privées : l'unité de limonaderie et l'unité de fabrication de matelas.

Quant à la petite et moyenne industrie (P.M.I), elle amorce un certain dynamisme et ce grâce à l'initiative des investisseurs privés.

4.3 Artisanat : l'activité artisanale est répandue dans la commune, mais revêt un caractère domestique. Aussi les potentialités touristiques dont dispose la région renforcent encore l'activité artisanale. Nous signalons, toutefois, l'existence d'un bijoutier traditionnel qui travaille l'argent et le cuivre, au niveau de l'A.C.L.

4.4 Tourisme : pour dire, la commune de Timezrit est une région historique très fameuse, pour cela, le tourisme dans la commune de Timezrit a des potentialités énormes, voire l'existence des places touristiques mais qui ne sont pas valorisées ; prenons l'exemple de la mine qui recèle des potentialités touristiques énormes ; un câble qui dispose d'un téléphéage transportant les mineurs de la mine jusqu'à la gare (la cité Ideraken), qui peut être amusant et servir dans l'angle touristique.

Section 2 : analyse des informations et résultats de l'enquête

Avant de passer à l'analyse il est important de présenter notre enquête.

9. présentation de l'enquête de terrain

Ici, nous tenterons de présenter la méthode utilisée, l'objectif de l'enquête, la présentation du questionnaire qu'on a élaboré et l'échantillon visé et final.

10. la méthode utilisée :

La méthode utilisée est la méthode d'échantillonnage aléatoire où on a choisi un certain nombre d'élus locaux de l'APC de Timezrit et certaines organisations de la société civile pour essayer de toucher les deux parties concernées de notre enquête.

11. L'objectif de l'enquête de terrain

Chaque étude est accomplie pour atteindre un ou plusieurs objectifs, et notre objectif est d'une part de répondre à la problématique que nous avons posée et qui se résume par la question principale « est ce que le système participatif de la gouvernance locale est efficace » et d'autre part de confirmer ou d'infirmer notre hypothèse.

12. présentation du questionnaire

On a élaboré un questionnaire sous forme de trois axes principaux afin de cibler les deux types d'acteurs concernés par la gouvernance locale (la société civile et les élus locaux). Ce questionnaire est composé de trois axes principaux :

Axe 01 Identification des acteurs

Cet axe a pour objectif de nous donner une image générale sur les caractéristiques de chaque acteur. Ici on a posé des questions sur l'âge, le niveau d'étude, activité principale et l'expérience dans le domaine.

Axe 02 avis des organisations de la société civile sur la gouvernance locale

Ce deuxième axe a pour but de recueillir des informations fournies par les organisations de la société civile sur le niveau de sa participation à la gouvernance locale.

Axe 03 avis des élus locaux sur la gouvernance locale

Ce troisième et dernier axe est destiné aux élus locaux pour nous répondre et donner leur avis sur la gouvernance locale et notamment le rôle joué par les organisations de la société civile de la commune de Timezrit dans la gouvernance locale.

On a élaboré un questionnaire qui contient trois types de questions :

a. Les questions fermées (dichotomique) : dans la dichotomie des questions, nous avons posé des questions qui imposent un nombre limité de choix et des réponses précises dans l'objectif est d'avoir des réponses et des renseignements exactes et un jugement d'un accord ou non pour enfin voire l'idée du répondant sur la position de la société civile dans la gouvernance locale.

L'exemple de question que nous avons utilisé dans ce genre de type est présenté comme suit :

Est-ce que les organisations de la société civile sont aujourd'hui suffisamment associées à la gouvernance locale ?

Oui non

b. Les questions semi ouvertes ou semi fermées : cette deuxième forme de question a pour objet de vérifier et approfondir certaines situations. Ici le répondant aura des choix multiples qui vont le guider pour faire son choix de réponse, l'exemple de question que nous avons utilisé dans ce genre de question est présenté comme suit :

Quelles sont les organisations de la société civile qui vous semblent les plus impliquées dans la dynamique du développement local ?

Les associations sociales

Les associations culturelles

Les associations sportives

Les comités de villages

Les comités religieux

c. Les questions ouvertes : Cette dernière forme de question permet de laisser la réponse libre dans sa forme et dans sa longueur. La personne interrogée développe une réponse concernant le sujet traité que nous prenons note. L'exemple type dans notre questionnaire se présente comme suit :

Qu'est ce que la société civile peut apporter à la gouvernance locale ?

.....
.....

12.1 Présentation de l'échantillon visé et final

Tableau n° 16 : La population visée

Désignation	Nombre d'acteurs visés	Nombre d'acteurs ayant répondu	Taux de réponse
Elus locaux	11	10	90.91
Organisations de la société civile	11	10	90.91
Total	22	20	90.91

Source : établi par nous même à partir de notre enquête de terrain

Nous avons distribué 22 questionnaires dont 11 pour les élus locaux et 11 pour les organisations de la société civile. A partir du tableau on remarque que le nombre d'acteurs ayant répondu est 10 acteurs pour chaque partie avec un taux de participation de 90.91%. Donc presque la totalité des enquêtés ont accepté de répondre.

13. Analyse des informations et résultats de l'enquête

13.1 identification des répondants

Tableau n° 17 : La répartition des enquêtés selon leur niveau d'étude

Niveau d'étude	Référence	Pourcentage
Primaire	1	5
Moyen	5	25
Secondaire	5	25
Supérieur	9	45
Total	20	100

Source : établi par nous même à partir de notre enquête de terrain

A partir du tableau nous constatons que la moitié des enquêtés ont un niveau supérieur avec un taux de 45%, l'autre moitié se divise entre le niveau moyen 25% et le niveau secondaire 25%, alors que le niveau primaire est représenté par un seul acteur seulement soit un taux de 5%.

Tableau n° 18 : La répartition des organisations de la société civile selon leurs domaines d'activités

Activité principale	Référence	Pourcentage
Association sociale	2	20
Association culturelle	2	20
Association sportive	2	20
Comité de village	2	20
Comité religieux	2	20
Total	10	100

Source : établi par nous même à partir de notre enquête de terrain

Le tableau ci-dessus nous montre que les organisations de la société civile enquêtées touchent tous les domaines et d'une façon équitable avec un taux de 20% pour chaque domaine.

Tableau n° 19 : La répartition des enquêtés selon leurs expériences dans le domaine

Expérience	Référence	Pourcentage
Moins d'un an	2	10
Plus d'un an	2	10
Plus de trois ans	4	20
Plus de cinq ans	4	20
Plus de dix ans	8	40
Total	20	100

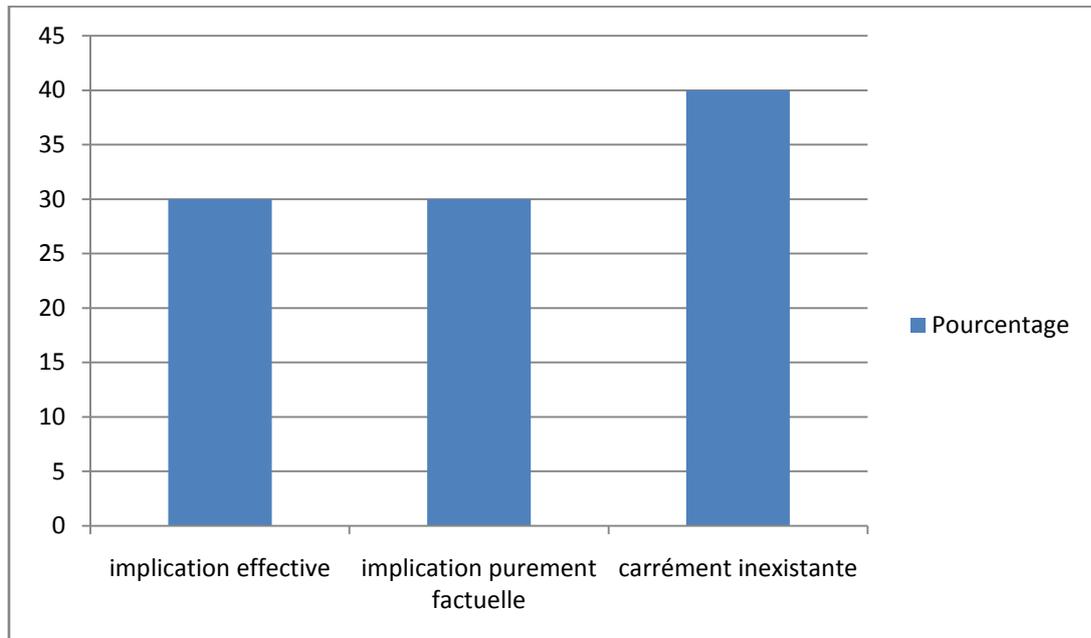
Source : établi par nous même à partir de notre enquête de terrain

Les résultats nous montrent que les acteurs que nous avons enquêtés contiennent 40% d'eux qui sont très expérimentés et qui ont plus de dix ans dans le domaine donc ils sont bien placés pour répondre à nos questions. Les autres sont présentés comme suit :

20% qui ont plus de 5 ans dans le domaine, 20% aussi ont plus de 3 ans 10% ont plus d'un an et 10% d'autres ont moins d'un an.

14. Avis des organisations de la société civile sur la gouvernance locale

Graph n°1 : Le niveau de la participation de la société civile à la gouvernance locale



Source : établi par nous même à partir de notre enquête de terrain

Selon la figure ci-dessus, nous constatons que 40% des organisations de la société pensent que leur participation à la gouvernance locale est carrément inexistante tandis que 30% d'eux pensent que l'implication est purement factuelle, les 30% derniers voient que l'implication est effective . cela peut signifier que selon les organisation de la société civile le système participatif n'est plus efficace.

Qu est ce que la société civile peut apporter à la gouvernance locale ?

Selon les reponses des organisations de la société civile, cette derniere peut apporter à la gouvernance locale une mediation, diagnostiquer les besoins et les propriétés des citoyens, instauration d'un climat favorisant la prise de conscience, resoudre les conflits existants dans la société, apporter d'autres visions à la gestion locale, facilité la tache pour les autorités locales notamment dans la realisation de certains projets de developpement et en fin, l'identification des problemes dont le citoyens souffrent. Donc l'implication de la société civile dans la gestion locale constitue une nouvelle approche qui met en evidence les competences produisant des richesses dans les domaines economique, social, et culturel necessaires à l'amelioration de la condition humaine. La

gestion participative demeure une tendance universelle du moins dans les démocraties confirmées, avérées et naissantes et une condition pour un développement local.

Tableau n° 20 : Les propositions des projets de développement local

Désignation	Référence	Pourcentage
Oui	6	60
Non	4	40
Sans réponse	0	0
Total	10	100

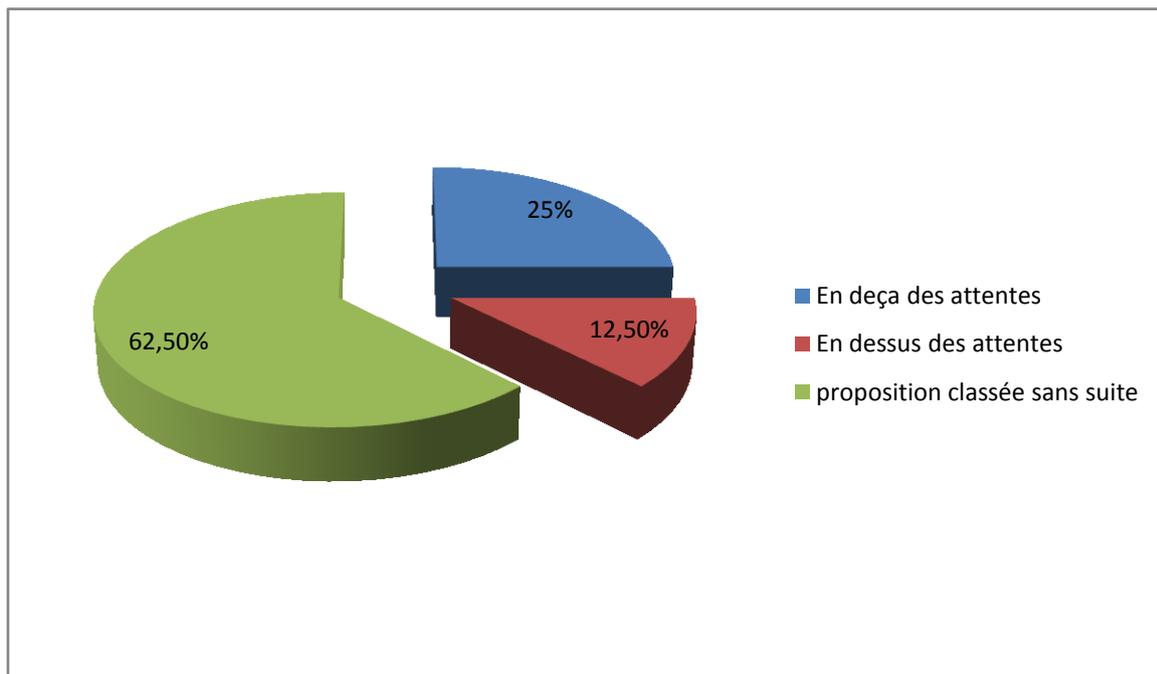
Source : établi par nous même a partir de notre enquête de terrain

Selon le tableau ci-dessus, les résultats nous montrent que 60% des organisations de la société civile ont proposé des projets destinés au développement local

Parmi ces projets proposés on site :

- Classification du site « mine de Timezrit » comme un site touristique ;
- Demande d'une étude sur l'aménagement urbain ;
- Demande d'une fiche technique des infrastructures qui permettent d'échanger avec d'autres associations ;
- Réalisation des stades de proximités ;
- Alimentation du village Imazouagh en eau de source ;
- Alimentation des villages restants en gaz de ville...

Graphe n°2 : Aboutissements des projets de développement local



Source : établi par nous même à partir de notre enquête de terrain

De la première lecture de la figure ci-dessus on voit que 62.50% des projets de développement local proposés ont été classés comme des propositions sans suite, 25% des projets en deça des attentes et 12.50% des projets en dessus des attentes.

Que représente le développement pour vous ?

Ici on retient deux définitions des représentants d'organisations de la société civile.

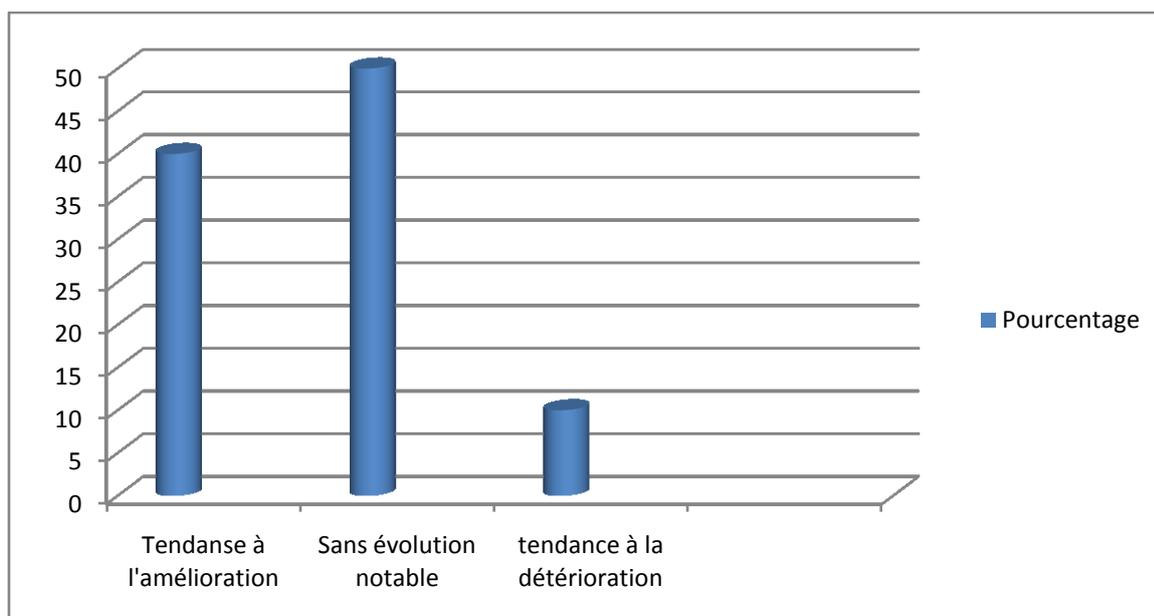
Le développement local est « *la condition pour l'émancipation des villages ainsi qu'un indice de stabilité et l'essor du progrès* »³⁷

« *Le développement local est un processus qui permet de réaliser une bonne gestion locale, une bonne organisation et mettra le citoyen vivre dans des bonnes conditions* »³⁸

Graphe n°3 : L'évolution des rapports entre la société civile et les collectivités locales

³⁷ Représentant d'un comité de village

³⁸ Représentant d'une association sportive



Source : établie par nous même à partir de notre enquête de terrain

Selon la figure ci-dessus, 50% des organisations de société civile pensent que les rapports entre la société civile et les collectivités locales sont sans évolution notable, 40% tendance à l'amélioration et les 10% restant pensent qu'elles sont en tendance à la détérioration.

15.Avis des élus locaux sur la gouvernance locale

Tableau n°21 : L'association formelle des organisations de la société civile à la gouvernance locale

Désignation	Référence	Pourcentage
Oui	7	70
Non	3	30
Sans réponse	0	0
Total	10	100

Source : établi par nous même à partir de notre enquête de terrain

Selon le tableau ci-dessus, 70% des élus locaux enquêtés voient que les organisations de société civile sont aujourd'hui formellement associées à la gouvernance locale, alors que les 30% restant voient le contraire.

Tableau n° 22 : La nature de la participation

Désignation	Référence	Pourcentage
Choix des projets	4	44.44
Phase de réalisation	3	33.33
Contrôle	2	22.22
Total	9	100

Source : établi par nous même à partir de notre enquête de terrain

Concernant la nature de la participation, ici les élus locaux sont divisés. Comme on le voit dans le tableau ci-dessus, 44.44% ont répondu pour le choix des projets, 33.33% pour la phase de réalisation et 22.22% pour le contrôle.

Tableau n° 23 : Les organisations de la société civile suffisamment associées à la gouvernance locale

Désignation	Référence	Pourcentage
Oui	4	40
Non	6	60
Sans réponse	0	0
Total	10	100

Source : établi par nous même à partir de notre enquête de terrain

Dans le tableau présenté ci-dessus, on remarque que 60% des élus locaux ont répondu que les organisations de la société civile ne sont pas suffisamment associées à la gouvernance locale, les 40% restants voient que les organisations de la société civile sont aujourd'hui suffisamment associées à la gouvernance locale.

Tableau n° 24 : L'engagement des organisations de la société civile dans la gouvernance locale

Désignation	Référence	Pourcentage
Oui	4	40
Non	6	60
Sans réponse	0	0
Total	10	100

Source : établi par nous même a partir de notre enquête de terrain

Selon le tableau ci-dessus, on remarque que 60% des élus voient que les organisations de la société civile ne sont pas suffisamment engagées dans la gouvernance locale, et 40% voient qu'elles sont suffisamment engagées dans la gouvernance locale.

Ce manque d'engagement de la société civile dans la gouvernance locale est expliqué selon les élus locaux par le manque de la volonté et le manque d'engagements des organisations de la société civile, le manque de transparence, le manque de sensibilisation par les autorités locales, le manque de communication et aussi la politique appliquée par les gestionnaires de la localité à travers l'organe d'exécution qui ferme la porte devant la société civile.

Tableau n° 25 : Les organisations de la société civile qui devrait être d'avantage associées à la gouvernance locale

Désignation	Référence	Pourcentage
Les associations sociales	5	20
Les associations culturelles	3	12
Les associations sportives	5	20
Les comités de villages	10	40
Les comités religieux	2	8
Total	25	100

Source : établi par nous même à partir de notre enquête de terrain

D'après le tableau ci-dessus, les organisations de la société civile qui devraient être d'avantage associées à la gouvernance locale sont : les comités de villages en premier lieu avec un taux de 40%, les associations sociales 20%, les associations sportives 20%, les associations culturelles 12% et en fin les comités religieux 8%.

Tableau n° 26 : Existence des projets de développement local retenus sur proposition d'organisation de la société civile

Désignation	Référence	Pourcentage
Oui	7	70
Non	2	20
Sans réponse	1	10
Total	10	100

Source : établi par nous même à partir de notre enquête de terrain

Selon le tableau ci-dessus, on constate que 70% des élus locaux enquêtés ont répondu favorablement concernant la connaissance des projets de développement local retenus sur proposition d'organisations de la société civile, 20% ont répondu non et 10% sans réponse.

Et parmi ces projets retenus on site :

Alimentation des foyers en gaz de ville ,l'électrification rurale, revêtement des routes, AEP, réalisation des salles d'activités et des stades de proximités, aménagement urbain et des places publiques, salle de soin, etc.

Tableau n° 27 : Le niveau d'implication de la société civile dans la gouvernance locale dépend trop « du bien vouloir » des élus locaux

Désignation	Référence	Pourcentage
Oui	6	60
Non	3	30
Sans réponse	1	10
Total	10	100

Source : établi par nous même à partir de notre enquête de terrain

Dans le tableau ci-dessus, on remarque que 70% des élus locaux sont pour que le niveau d'implication de la société civile dans la gouvernance dépend du bien vouloir des élus locaux, 30% ont répondu non et 10% sans réponse.

Tableau n° 28: Les organisations de la société civile les plus impliquées dans la dynamique du développement local

Désignation	Référence	Pourcentage
Les associations sociales	5	19.23
Les associations culturelles	4	15.38
Les associations sportives	7	26.92
Les comités de villages	10	38.46
Les comités religieux	0	0
Total	26	100

Source : établi par nous même à partir de notre enquête de terrain

Selon le tableau ci-dessus, on remarque que les organisations de la société civile les plus impliquées dans la dynamique du développement local sont de 38.46% pour les comités de village, 26.92% pour les associations sportives, 19.23% pour les associations sociales, 15.38% pour les associations culturelles et 0% pour les comités religieux. Ici on peut constater que selon les élus locaux : les comités de villages sont les plus impliqués dans la dynamique du développement local et seul les comités religieux qui ne sont pas impliqués dans cette dynamique.

Que représente le développement local pour vous ?

Ici on retient deux définitions des élus locaux :

Le développement local est « *la création, et l'installation des différents infrastructures et le développement de tout ce qui concerne la société civile sur le plan social, culturel et sportif* »³⁹.

Le développement local est aussi « *un processus utilisant les initiatives locales comme moteur du développement économique, il est prôné dans les pays en voie de développement en complément des mesures macro-économiques et des grands projets* »⁴⁰.

16.Synthèse des résultats de notre enquête

Ici nous allons synthétiser les résultats de notre enquête à la commune de Timezrit.

Après avoir terminé notre enquête de terrain et selon les résultats obtenus à travers les réponses qu'on a eu, on constate que :

Le niveau de la participation de la société civile à la gouvernance locale est vraiment resté à contester. Les autorités locales ne donnent pas d'importance et de la chance à la société civile dans la prise de décision en raison du refus de certains élus locaux qui refusent eux même de concerter la société civile dans les projets qui lui concerne, et aussi le manque de la volonté et d'engagement de la société civile. Par conséquent les rapports entre les organisations de la société civile et les collectivités locales restent toujours sans évolution notable.

La société civile peut apporter à la gouvernance locale une médiation, diagnostiquer les besoins et les propriétés des citoyens, instauration d'un climat favorisant la prise de conscience, résoudre les conflits existants dans la société, apporter d'autres visions à la gestion locale, faciliter la tâche pour les autorités locales notamment dans la réalisation de certains projets de développement local et en fin, l'identification des problèmes dont les citoyens souffrent

Et en ce qui concerne les projets de développement local, il est à retenir aussi que plusieurs projets ont été proposés par les OSC mais malheureusement la majorité d'eux n'ont aucun

³⁹ Elu local

⁴⁰ Elu local

aboutissement, cela est dû au manque de communication entre OSC et les décideurs locaux d'où on peut confirmer notre hypothèse.

Les OSC les plus impliquées dans la dynamique du développement local sont les comités de village. Par contre les comités religieux sont les moins impliqués dans cette dynamique.

Conclusion

Ce troisième chapitre nous a permis d'avoir une image générale sur la gouvernance locale au niveau de la commune de Timezrit, on a pu synthétiser à travers notre enquête l'état des lieux des organisations de la société civile dans la gouvernance locale.

Même s'il y a eu quelques divergences dans les réponses obtenues par les acteurs enquêtés (les élus locaux et les organisations de la société civile) mais le résultat final qu'on peut conclure c'est que : les OSC sont aujourd'hui vraiment marginalisées dans la gouvernance locale cela peut signifier que le système participatif de la gouvernance locale n'est plus efficace à cause d'une part, les collectivités locales qui ferment la porte devant le citoyen et d'autre part, le citoyen lui-même n'est plus motivé à exercer ce genre d'activité.

Chose qu'on va regretter dans notre enquête, c'est qu'on n'a pas pu questionner la totalité des organisations de la société civile et des élus locaux, et cela à cause de plusieurs conditions : La majorité des organisations ne s'activent plus, l'une des organisations n'a pas voulu nous répondre, on n'a pas pu avoir l'accès à certains élus locaux vu qu'ils ne travaillent pas tous au niveau de l'APC et certains même se trouvent hors wilaya, une élue a refusé de nous répondre, les comités de villages ne possèdent même pas de sièges, etc.

Conclusion générale

Afin de promouvoir ou d'améliorer l'action collective et une vie socialement solidaire, la gouvernance locale met un ensemble de mécanismes et de dispositifs permettant aux différents acteurs locaux de participer à la gestion locale. Pour avoir une action publique plus efficace et une bonne gouvernance locale, les collectivités locales doivent concerter et associer les concernés à la décision.

La réalisation d'un développement local consiste en création de richesses sociales, économiques et culturelles dans une localité donnée. Le développement local vise à satisfaire les besoins fondamentaux des citoyens en particulier et de la localité en général, il est considéré comme un moteur d'amélioration du niveau de vie des citoyens.

Pour avoir une gouvernance améliorée qui se traduit par une meilleure prise de responsabilité et de contrôle et une relation formalisée entre citoyens et collectivités locales, il est important de parvenir et de promouvoir l'échange d'informations entre l'administration communale, les citoyens et les organisations de base.

Même si le nombre d'associations s'accroît d'un jour au lendemain, mais il ne représente pas un indicateur du dynamisme de la société civile algérienne. On trouve un écart énorme entre le nombre d'associations officiellement recensées et le nombre d'associations actives.

A partir des résultats obtenus par notre recherche, sachant que notre étude a pour but de concerter la société civile au profit de la bonne gouvernance locale qui a été réalisée au niveau de la commune de Timezrit. Nous avons pu avoir un ensemble de résultats illustrant l'état de la participation des organisations de la société civile à la gouvernance locale dans cette commune. En effet, notre enquête nous a montré que le niveau de la participation de la société civile à la gouvernance locale est vraiment resté insuffisant voire faible.

Les relations et les rapports entre les OSC et les collectivités locales sont sans évolution notable et cela est dû au manque de communication et de dialogue entre eux.

A la fin, nous n'avons pas pu recueillir toutes les informations nécessaires puisque on a réduit l'échantillonnage à cause de non disponibilité des acteurs (certains élus, et les représentants des OSC). Certaines associations n'ont même pas de siège et elles sont plus en activité.

Bibliographie

1- Ouvrages

1. Bernard Pequer, Jean-Benoit Zimmermann, « *Economie de proximité* », édition Lavoisier, Paris, 2004.
2. Greffe. X, territoire de franc, les enjeux économiques de la décentralisation, paris, economica, 1984.
3. GRAWITZ Madeleine, Méthodes des sciences sociales, 11^{ème} édition, Dalloz, 2001
4. L. Thieu : « Rapport sur le mouvement associatif et la femme dans le milieu rural en Algérie »,Ed. Cerai.
5. O. Galleze : « *évolution du système associatif en Algérie : l'importance de la formation sur le développement des acteurs associatifs* », Ed. Dar Khettab, 2011.
6. GUESNIER Bernard. « *Coordination et partenariat, conditions d'efficacité de la gouvernance territorial* »,2007
7. Georges Cavalier in "*Synthèses et réflexions sur la connaissance des territoires urbains*", CDU ,1995- 1999.

2- Articles et revues.

1. Banque Mondiale, « *Governance and Development* », Washington D.C., 1992
2. FERGUENE A et BANAT R(2009), « *construction territoriale et développement local : l'exemple d'Alep en Syrie* ». In revue d'économie régionale et urbaine, n⁰⁴/2009.
3. PREVOST Paul, « *le développement local : contexte et définition* ». Cahiers de recherche IREC 01-03, Institut de Recherche et d'Enseignement pour les Coopératives de l'Université de Sherbrooke (IRECUS).
4. STOKER G. -"Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance" -Revue Internationale des sciences sociales, 1998.

3- Rapports

1. La participation des citoyens et l'action publique, rapport et document n°13, Edition La documentation Française, Paris 2008.
2. Notre avenir à tous, rapport de la commission mondiale de l'environnement et le développement commission Brundtland, les éditions du fleuve, 1989, traduction française de Our Common future 1987.

4- Thèses et mémoires.

1. A.L.NAIT CHABANE « *gouvernance territoriale et stratégies des acteurs : cas de wilaya de Bejaïa* » université de Bejaïa, 2010.
2. BENJEBER Wajdi « *gouvernance et performance dans les établissements de soin en Tunisie* » mémoire pour l'obtention du Diplôme de Magister, dirigé par Pr FIOUI Mohamed université de TUNISI, juillet 2003.
3. KORICHE Abdelmadjid (2012) « *modernisation et société : les acteurs du mouvement associatif dans la commune d'Ait Smail. Bejaia* » thèse de magister en université Abderrahmane MIRA de Bejaia.
4. TARMOUL Rabah (2002), « *Essai de construction de quelques indicateurs de développement : cas de la wilaya de Bejaia* », Thèse de magister en Science Economique option : Gestion du développement, Faculté de droit et des Sciences Economiques, Université A. Mira de Bejaia.

4- Autres

1. Anne Querrien in "Gouvernance et organisation urbaine " lors du séminaire gouvernance et organisation urbaine novembre 2005
2. Dr Benabderrahmane « *Gouvernance locale* » cour de master. Université de Constantine. 2013/2014, pp.2-3
3. Maître Boudjema GHECHIR Président de la LADH Alger le : 2 -12-2003

6- Lois

1. JORADP n°53 Loi 90-31 relative aux associations du 4 décembre 1990
2. Journal officiel n° 37, loi n° 11-10, relative à la commune, de 3 juillet 2011, p.06

7- Sites net

1. <http://www.uqac.ca/vision2025/autochtone/ChakdaYorn.pdf>
2. www.forem.dz
3. <http://www.govindicators.org>
4. <https://books.google.dz/books?isbn=2865379868>
5. http://www.rcdalgerie.org/maj/rcd/download/pdf1213717113Code_de_la_Commune.pdf
6. <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/algerien/06420-etude.pdf>

Liste d'abréviations

ACL : Agglomération chef lieu

AEP : Alimentation en Eau Potable

APW : Assemblée populaire de wilaya

APN : Assemblée populaire national

APC : Assemblé Populaire Communale

B.M : Banque Mondiale.

DPAT : Direction de la planification et de l'aménagement du territoire

DAS : Délégation aux Affaires Stratégiques

ENOF : Entreprise Nationale des Produits Miniers Non-ferreux et Des Substances

OSC : Organisations de la société civile

ONG : organisations non gouvernementales

PAC : plan d'aménagement côtier

PAS : Programmes d'Ajustement Structurel

PME : Petites et moyennes entreprises

PDAU : Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

RGPH : Recensement générale de la population et de l'habitat

SAU : Surface Agricole Utile

1. Liste des figures

Figure 1 : cadre général de développement local.....	21
------------------------------------------------------	----

2. Liste des tableaux

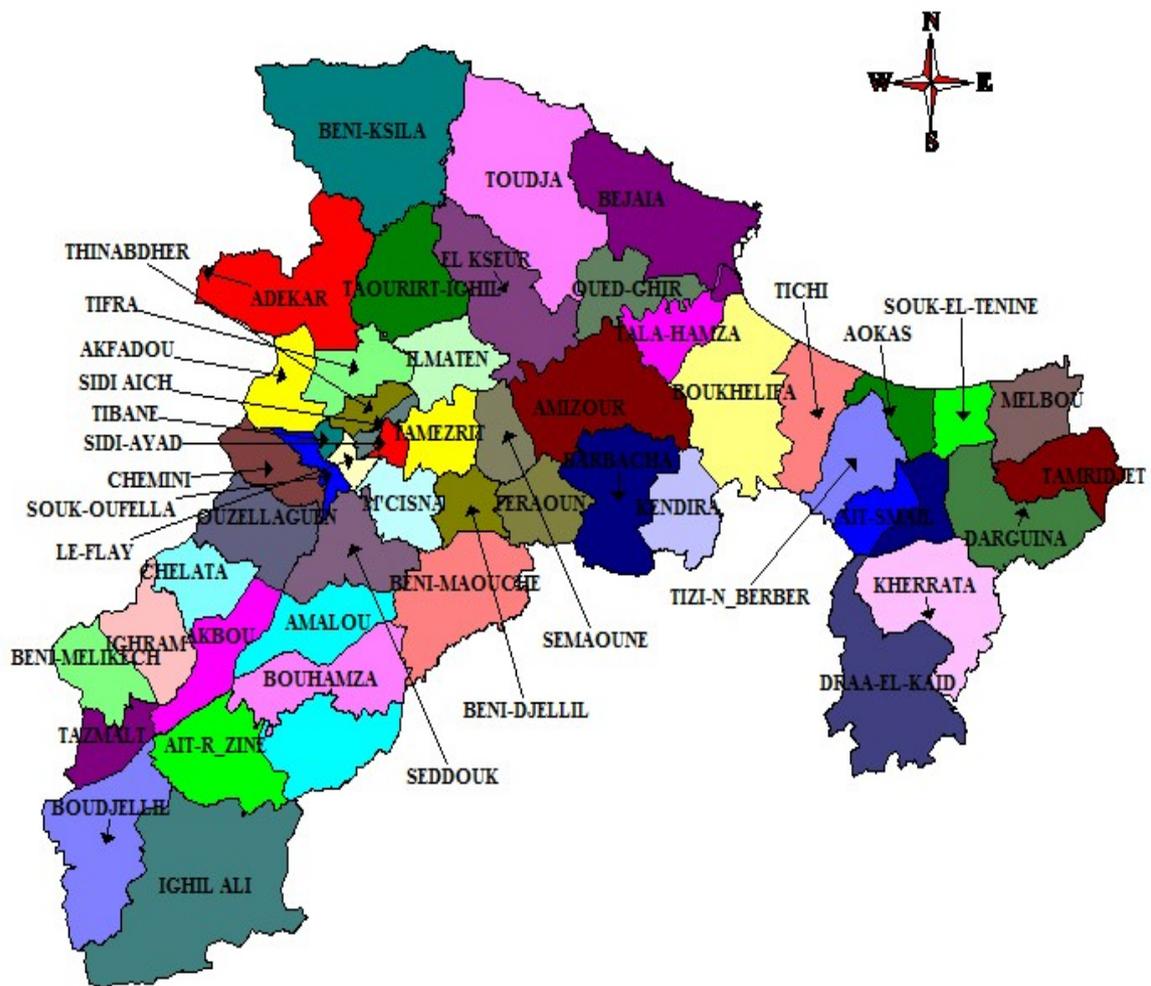
Tableau n°1 : Répartition mensuelle de la quantité de pluie.....	41
Tableau n°2 : Les températures.....	41
Tableau n° 3 : Hygrométrie : (humidité en %)......	42
Tableau n° 4 : Accidents météorologiques à risque (pour l'agriculture).....	42
Tableau n° 05 : Statistiques démographiques de la commune de Timezrit (2011).....	45
Tableau n°6: Répartition de la population active par classe d'activité.....	46
Tableau n°7: Présentation du système éducatif dans la commune de Timezrit...47	
Tableau n°8 : Répartition des types d'exploitation par taille.....	50
Tableau n°9: Bâtiments agricoles.....	50
Tableau n°10: Répartition de la S.A.T de la commune	52
Tableau n°11: Population agricole active par tranche d'âge et sexe.....	52
Tableau n°12:Population agricole active par temps d'occupation.....	53
Tableau n°13: Population agricole active par niveau d'instruction.....	53
Tableau n°14: Population active agricole par profil.....	53
Tableau n°15: Les agriculteurs par spécialisation.....	54
Tableau n° 16 : La population visée.....	58
Tableau n° 17 : La répartition des enquêtés selon leur niveau d'étude.....	58
Tableau n° 18 : La répartition des organisations de la société civile selon leurs domaines d'activités.....	59
Tableau n° 19 : La répartition des enquêtés selon leurs expériences dans domaine.....	59
Tableau n° 20 : Les propositions des projets de developpement local.....	61

Tableau n°21: L'association formelle des organisations de la société civile à la gouvernance locale	Tableau.....	63
Tableau n° 22 : La nature de la participation.....		64
Tableau n° 23 : Les organisations de la société civile suffisamment associées à la gouvernance locale.....		64
Tableau n° 24 : L'engagement des organisations de la société civile dans la gouvernance locale.....		65
Tableau n° 25 : Les organisations de la société civile qui devrait être d'avantage associées à la gouvernance locale.....		65
Tableau n° 26 : Existence des projets de développement local retenus sur proposition d'organisation de la société civile.....		66
Tableau n° 27 : Le niveau d'implication de la société civile dans la gouvernance locale dépend trop « du bien vouloir » des élus locaux.....		66
Tableau n° 28 : Les organisations de la société civile les plus impliquées dans la dynamique du développement local.....		67

3. Liste des graphiques

Graphe n°1 : Le niveau de la participation de la société civile à la gouvernance locale.....		60
Graphe n°2 : Aboutissements des projets de développement local.....		62
Graphe n°3 : L'évolution des rapports entre la société civile et les collectivités locales.....		63

Annexe N° 1 : La carte géographique de la wilaya de Bejaia



Annexe N° 3: questionnaire de l'enquête

Université A. Mira de Bejaia
Faculté des Sciences Economique, des Sciences de Gestion, et des Sciences commerciales.
Département des Sciences de Gestion.
Master Management Economique des Territoires et Entreprenariat.

**Enquête sur : la concertation de la société civile au profit de la
bonne gouvernance locale.**

Cette enquête est réalisée dans le cadre d'un mémoire de Master portant sur « *la concertation de la société civile au profit de la bonne gouvernance locale : cas de la commune de Timezrit* », encadré par M. OUCHICHI Mourad.

En effet, l'objectif visé est de structurer des réponses sur la participation de la société civile à la gouvernance locale au niveau de la commune de Timezrit .

Toutes les informations que vous nous fournissez nous seront d'une grande utilité, et ne seront utilisées qu'à des fins de recherche scientifique.

Nous comptons sur votre coopération et votre collaboration afin de mener à bien notre travail de recherche.

Veillez accepter nos salutations les plus sincères.

Le candidat :

TOUAHRIA Nasr-eddine

I. Identification des répondants

1/ Age (année de naissance) :.....

2/ Quel est votre niveau d'étude ?

Primaire

Moyen

Secondaire

Supérieur

3/ Quelle est votre activité principale

Représentant d'une association sociale

Représentant d'une association culturelle

Représentant d'une association sportive

Représentant d'un comité de village

Représentant d'un comité religieux

Elu local

4/ Depuis combien de temps êtes vous engagé dans ce genre d'activité ?

Moins d'un an

Plus d'un an

Plus de 3 ans

Plus de 5ans

Plus de 10 ans

II. Avis des organisations de la société civile sur la gouvernance locale

5/ Comment percevez vous le niveau de participation de la société civile à la gouvernance locale ?

Implication effective

Implication purement factuelle

Carrément inexistante

6/ Qu'est ce que la société civile peut apporter à la gouvernance locale ?

.....
.....
.....
.....

7/ Avez-vous déjà proposé un projet de développement locale pour les collectivités locales ?

Oui non

Si oui, veuillez préciser la nature de ce projet

.....
.....

Quelle appréciation faites-vous de cette expérience ?

En deçà des attentes

En dessus des attentes

Proposition classée sans suite

8/ Que représente le développement local pour vous ?

.....
.....

9/ quelle appréciation faites vous de l'évolution des rapports entre les organisations de la société civile et les collectivités locale ?

Tendance a l'amélioration

Sans évolution notable

Tendance à la détérioration

III. Avis des élus locaux sur la gouvernance locale

10/ Est-ce que les organisations de la société civile sont aujourd'hui formellement associées à la gouvernance locale?

Oui non

Ici il y a vraiment nécessité de préciser la nature de cette participation :

Choix des projets

Phase de réalisation

Contrôle

11/ Est-ce que les organisations de la société civile sont aujourd'hui suffisamment associées à la gouvernance locale ?

Oui non

12/ Est ce que les organisations de la société civile sont suffisamment engagées dans la gouvernance locale ?

Oui non

Si non qu'est ce que explique selon vous ce manque d'engagement de la société civile ?

.....
.....
.....
.....

13/ Selon vous quelles sont ces organisations de la société civile qui devrait être d'avantage associé aux actions de développement local ?

Les associations sociales

Les associations culturelles

Les associations sportives

Les comités de villages

Les comités religieux

14/ Est-ce qu'il y a à votre connaissance des projets de développement local retenus sur proposition d'organisation de la société civile?

Oui non

Si oui, pouvez-vous citer quelques uns ?

.....
.....
.....
.....
.....

15/ A défaut d'être formalisé et explicité dans les textes, trouvez vous que le niveau d'implication de la société civile dans la gouvernance locale dépend trop « du bon vouloir » des élus locaux ?

Oui non

16/ quelles sont les organisations de la société civile qui vous semblent les plus impliquées dans la dynamique du développement local ?

Les associations sociales

Les associations culturelles

Les associations sportives

Les comités de villages

Les comités religieux

17/ Que représente le développement local pour vous ?

.....
.....
.....
.....

Merci pour votre collaboration

Résumé

La gouvernance territoriale est une pratique appliquée pour guider et orienter les différents territoires à la réalisation et l'aboutissement des projets de développement local.

La société civile est comme un élément clé dans son territoire, elle doit être concertée et participante à la gouvernance locale. C'est dans ce cadre que s'inscrit notre problématique portant sur l'efficacité du système participatif de la société civile à la gouvernance locale.

Pour répondre à notre problématique, nous avons réalisé une enquête de terrain au sein de la commune de Timezrit où nous avons distribué un questionnaire pour les acteurs concernés par la prise de décision (les élus locaux et les organisations de la société civile) dans cette commune.

Suite à l'analyse des résultats obtenus, nous avons constaté que la société civile n'a vraiment pas prit la place qu'elle mérite dans la gouvernance locale, elle est vraiment marginalisée et peu concerté pour ne pas dire qu'elle est totalement absente.

Même si les OSC ont montré une grande volonté en proposant plusieurs projets de développement, mais malheureusement que la plus part de ces projets n'ont pas été pris en considération par les autorités locales.

Mots clés : gouvernance locale, bonne gouvernance, société civile, développement locale.